

# Oskar Halecki

---

## Rome et Byzance au temps du grand schisme d'Occident

---

Collectanea Theologica 18/1-2, 477-532

---

1937

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej [bazhum.muzhp.pl](http://bazhum.muzhp.pl), gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

## ROME ET BYZANCE AU TEMPS DU GRAND SCHISME D'OCCIDENT <sup>1)</sup>).

### INTRODUCTION.

Les recherches dont les résultats préliminaires seront résumés sur ces pages, font suite à celles qui nous avaient permis, en 1930 <sup>2)</sup>, de décrire les longs efforts des derniers papes d'Avignon en faveur de l'Union des Eglises et de la défense de l'Empire d'Orient.

A partir de 1376, date des dernières tentatives faites à cet effet par Grégoire XI, trois événements déplorables, de portée inégale, vinrent interrompre les démarches continues du Saint-Siège et remettre en question tous les résultats acquis.

Deux de ces événements étaient de caractère politique et en rapport étroit l'un avec l'autre. Ce furent, d'une part, la guerre civile à Byzance où l'empereur Jean V, catholique depuis son séjour à Rome en 1369—70, se trouva renversé et emprisonné par son fils aîné Andronic en été 1376, et d'autre part, la guerre entre Venise et Gênes que cette révolution contribua à déclencher et qui réunit bientôt contre la république de Saint-Marc tous ses adversaires traditionnels y compris la Hongrie. Ces circonstances auraient suffi, à elles seules, à rendre impossibles toutes négociations en matière d'Union et tous projets de faire collaborer les puissances le plus directement intéressées à la défense de la chrétienté contre le péril ottoman. Cependant, Jean V put reprendre le pouvoir dès 1379 et, deux ans plus tard, la paix

---

<sup>1)</sup> Un résumé de cette étude a été présenté en septembre 1936 au V-e Congrès international des Etudes byzantines, à Rome.

<sup>2)</sup> O. Halecki: Un empereur de Byzance à Rome — Vingt ans de travail pour l'Union des Eglises et pour la défense de l'Empire d'Orient 1355—1375 (Travaux histor. de la Société des Sciences et des Lettres de Varsovie, vol. VIII), voy. surtout p. 322—324.

de Turin termina la guerre dite de Ténédos ou de Chioggia, de sorte que bientôt, quoique dans des conditions encore moins favorables qu'auparavant, la politique orientale de la papauté aurait pu reprendre son double but, si entre temps un troisième événement ne lui avait pas créé un obstacle beaucoup plus durable et insurmontable d'apparence. C'était le grand schisme d'Occident qui, après avoir commencé en 1378, devait durer jusqu'en 1417.

Certes, on n'ignore pas ses répercussions fatales sur la question d'Orient, religieuse et politique. Mais les constatations négatives qui s'imposaient tout naturellement ont amené les historiens de cette question à passer d'une manière plutôt hâtive sur le rôle qu'y joua le Saint-Siège pendant toute cette période, si douloureuse pour lui<sup>3)</sup>: sa première partie, notamment, a été presque tout à fait négligée<sup>4)</sup>, et ce n'est qu'à partir de l'élection de Martin V que les négociations entre Rome et Byzance, destinées à aboutir cette fois-ci à l'Union de Florence, ont retenu l'attention des historiens de cette union et de ses origines immédiates<sup>5)</sup>. Et il va de soi que les études, même les plus approfondies<sup>6)</sup>, consacrées au schisme d'Occident lui-même, n'ont pu qu'effleurer les questions orientales, au fur et à mesure qu'elles entraient dans le programme de ceux qui s'efforçaient à résoudre la crise angoissante de l'Eglise, de ceux surtout qui y tendaient par la voie conciliaire.

Le présent travail n'a pas l'ambition de combler intégralement cette lacune. Cette tâche s'est montrée, en effet, beaucoup plus difficile que celle de suivre les démarches des papes d'Avignon jusqu'à la veille de leur retour définitif à Rome. Cela

---

<sup>3)</sup> Voy. p. ex. W. Norden: *Das Papsttum und Byzanz*, Berlin 1903, p. 705—711. On trouvera quelques indications précieuses chez M. Viller: *La question de l'Union des Eglises... 1274—1438* (*Revue d'hist. ecclés.*, 1921—22).

<sup>4)</sup> Pour la deuxième partie, à partir de 1400, nous avons l'ouvrage d'ailleurs fort incomplet et suranné, de I. Zhisman: *Die Unionsverhandlungen zwischen der orient. u. römischen Kirche seit dem Anfang des 15. Jahrh. bis zum Konzil von Ferrara*, Wien 1858.

<sup>5)</sup> Voy. surtout Ceccoli: *Storia del concilio di Firenze*, t. I, Firenze 1869.

<sup>6)</sup> N. Valois: *La France et le grand schisme d'Occident*, 4 vol., Paris 1896—1902.

s'explique non seulement par la situation troublée qui empêchait leurs successeurs de concentrer leurs efforts du côté de l'Orient. L'oeuvre qu'ils y poursuivirent malgré tout, nous échappe dans une large mesure faute de documents, par suite de l'état dans lequel se trouve notre principale source d'information: les registres pontificaux.

A Avignon où retournèrent les adversaires et rivaux des papes de Rome, on continua, il est vrai, à tenir ces beaux et soigneux registres, caractéristiques de la période précédente. Mais malgré les indications intéressantes sur des „foyers clémentins“ en Orient qu'on y a découvertes<sup>7)</sup>, on n'y trouve aucune trace d'une continuation des anciennes relations qu'Avignon avait eues avec Byzance, au temps où des souverains pontifes uniques et incontestés avaient résidé au bord du Rhône. Des traces de ce genre ne manquent aucunément en ce qui concerne Urbain VI dont le nom seul impliquait tout un programme de politique orientale. Mais ces traces, nous les devons parfois presque à un hasard. Nous verrons, par exemple, qu'on ne saurait absolument rien sur la tentative la plus importante faite par ce pape en vue de l'Union avec l'Eglise d'Orient, si les actes du patriarcat de Constantinople, actes qui, en général, nous renseignent si peu sur les rapports avec les Latins<sup>8)</sup>, nous n'en avaient pas transmis, à titre exceptionnel, un témoignage explicite.

On en chercherait en vain dans les registres du premier pape romain de l'époque du grand schisme. Ils nous sont parvenus dans un état déplorable. Dans la série systématique des registres pontificaux, deux volumes seulement et une petite partie d'un troisième<sup>9)</sup> se rapportent à ce règne de presque douze ans (1378—1389). Des années entières manquent complètement, et les copies de bulles d'Urbain VI, dispersées dans divers manuscrits des Archives et de la Bibliothèque du Vatican<sup>10)</sup>, n'y remédient que d'une façon tout à fait fragmentaire.

<sup>7)</sup> *Ib.*, t. II, p. 218 seq.

<sup>8)</sup> O. Halecki, *op. cit.*, p. 152, où se trouve utilisé un autre témoignage exceptionnel de ces actes.

<sup>9)</sup> Archives du Vatican, Reg. Vat. 310, 311 et fol. 1—62v de 312 (volumes en papier et sans rubricelles).

<sup>10)</sup> Pour les trouver, nous avons utilisé surtout les précieuses indications de N. Valois, *op. cit.*, t. I, préface, p. XII, et de E. Krofta: *Monumenta Vaticana Bohemiae*, t. V/1, Pragae 1903, préface.

A partir du pontificat, encore plus long, de Boniface IX (1389—1404) cette situation s'améliore considérablement. En même temps, avec les progrès de la conquête ottomane, les questions orientales prennent une place de plus en plus considérable dans les préoccupations de la curie romaine, à côté du schisme d'Occident qui semble se perpétuer. Mais malgré cela et malgré les démarches faites dans le monde catholique par le nouvel empereur de Byzance, le remarquable Manuel II, les registres du Vatican, de plus en plus complets, nous apportent quand-même une documentation moins abondante que l'on ne l'aurait espéré. Ceci résulte en partie du fait que la France, c'est à dire la puissance occidentale qui s'intéressait alors le plus sérieusement à la situation de l'Orient chrétien, ne reconnaissait pas le pape de Rome et n'entretenait pas de rapports avec lui. Mais on constate également que les registres ne contiennent plus cette série spéciale des „lettres secrètes“, si abondante en pièces du plus haut intérêt général pendant la période antérieure au schisme, et les négociations diplomatiques du Saint-Siège ne tiennent relativement que peu de place dans les nombreux volumes de lettres curiales et diverses. Et rien — ou presque rien — ne se trouve à ce sujet dans la nouvelle série des registres dits du Latran, série qui commence précisément avec l'avènement de Boniface IX. Dans ces conditions, ce n'est pas seulement par manque de temps que nous avons renoncé à dépouiller systématiquement les volumes, encore plus nombreux, de cette série <sup>11)</sup>.

Mais, ce qu'il convient de souligner encore plus nettement, c'est que, provisoirement, notre examen des registres pontificaux — base naturelle de ce travail — s'est arrêté à la fin du pontificat d'Innocent VII (1404—1406). Pour justifier cette limitation, il suffira de constater qu'au temps de son successeur, Grégoire XII, l'étude des rapports entre l'Occident et l'Orient chrétiens dépasse le cadre des relations entre Rome et Byzance. D'une part, la question d'Orient — religieuse et politique, répétons-le — intéressait alors au plus haut degré ceux qui préparèrent et dirigèrent les conciles de Pise et de Constance, et le troisième pape, élu à Pise en la personne d'un Grec, de même que son succes-

---

<sup>11)</sup> Un catalogue manuscrit „Indice 320“ qui se trouve aux Archives du Vatican, nous a été fort utile.

seur, ne pouvaient s'y dérober. D'autre part, si cette question, et tout spécialement celle de l'Union des Eglises, a pu faire à Constance de sérieux progrès, c'est surtout grâce à une initiative particulièrement concrète venue du côté d'un Etat pour lequel ce problème d'une portée universelle était à la fois une grave question intérieure: du côté de la Pologne<sup>12)</sup>. Il est vrai que l'origine de cette initiative remonte au temps de Boniface IX, et c'est pour quoi il nous faudra en tenir compte, en marge des négociations de ce pape avec l'Empire byzantin. Ce nouvel aspect du problème n'est d'ailleurs pas étranger non plus au pontificat d'Urbain VI, par l'étude duquel il nous faut commencer.

### I. URBAIN VI ET LA ROMANIE.

La première bulle d'Urbain VI, relative aux affaires d'Orient, qui nous soit connue, est datée du 9 janvier 1381<sup>13)</sup>. Cette date tardive s'explique non seulement par les lacunes des registres conservés, lacunes particulièrement sensibles en ce qui concerne les débuts de son règne. Il faut se rappeler également que pendant ces débuts la situation en Orient, profondément troublée, n'était guère favorable à une intervention du pape qui était d'ailleurs entièrement absorbé par le souci de combattre son rival. C'est d'ailleurs précisément ce souci qui força Urbain VI à se tourner, enfin, vers cet Orient où la crise intérieure de l'Empire était définitivement apaisée et la guerre contre Venise touchait à sa fin. Car, malgré tous ses efforts, le monde catholique restait divisé entre Rome et Avignon, et cette division, de plus en plus nette en Europe occidentale et centrale, commençait à se faire sentir même dans la lointaine Romanie où la situation d'une petite minorité catholique, dispersée parmi les schismatiques orientaux, exposée au voisinage des infidèles, souffrait de ce scandale encore plus qu'ailleurs. En souffraient également les revenus de la Chambre apostolique que se disputaient les deux papes rivaux, et c'est précisément celui d'Avignon qui semble avoir été le premier à nommer un nonce et collecteur „in partibus Romanie“<sup>14)</sup>.

<sup>12)</sup> O. Halecki: Le problème de l'Union des Eglises (La Pologne au VI-e Congrès int. des sciences hist. à Oslo 1928, Varsovie 1930), p. 134—5.

<sup>13)</sup> Reg. Vat. 310, fol. 89v—90.

<sup>14)</sup> C'était „Symon Columbi, clericus Maioricensis, decretorum doctor“; voy. Reg. Aven. 292, fol. 250 (21 mars 1380).

Dans ces conditions singulièrement difficiles, le pape de Rome trouva, cependant, un appui fort précieux en la personne de Nicolas de Mercadantibus, chanoine de Patras dont l'archevêque, le Vénitien Paul Foscari<sup>15)</sup>, se montrera lui aussi partisan fidèle d'Urbain VI. Celui-ci commença par confier à ce chanoine, nommé nonce du Saint-Siège, la tâche délicate de saisir, au nom de la Chambre apostolique, les sommes que l'archevêque de Crète, partisan de Clément VII, avait déposées auprès de différentes personnes, tant en Crète même que dans d'autres parties de la Romanie.

Cette mission, précisée dans la bulle du 9 janvier 1381, n'était qu'un modeste début dans la lutte contre „la tare du schisme“ et contre ses promoteurs, „fils de l'iniquité“. Deux ans plus tard, ce même chanoine Nicolas de Mercadantibus, couvert d'éloges dans les nombreuses bulles d'Urbain VI qui lui seront adressées successivement, fut nommé collecteur de la Chambre apostolique, d'abord „in nonnullis partibus Romanie“<sup>16)</sup>, puis, le 15 mai 1383<sup>17)</sup>, en Romanie tout entière, notamment dans les diocèses de Patras, de Crète, de Colosses, de Duras, de Corphou, d'Athènes, de Thèbes, de Corinthe, de Néopatras et de Naxos. Ses obligations de nature fiscale étaient doublées du mandat de poursuivre dans ces vastes régions les adhérents de Clément VII et de leur appliquer les sanctions prévues par le pape de Rome.

La bulle du 29 mars 1383<sup>18)</sup> était particulièrement explicite à cet égard, et bientôt Urbain VI fera appel, également, au doge de Venise<sup>19)</sup>, demandant pour son collecteur l'appui des autorités de la République dont les possessions étaient si étendues en Romanie. Mais il va sans dire que ces luttes entre catholiques, ces proclamations qui traitaient l'antipape „velut scismaticum et hereticum“, n'était guère de nature à faciliter la reprise des négociations en matière d'union avec l'Eglise orientale, négociations qui

---

<sup>15)</sup> E. Gerland: *Neue Quellen zur Geschichte des lateinischen Erzbistums Patras*, Leipzig (Bibl. Teubneriana) 1903, p. 45 seq. Nous reviendrons tantôt au rôle de cet archevêque.

<sup>16)</sup> Reg. Vat. 310, fol. 333v—335v (29 mars 1383) et 336 (27 mars 1383).

<sup>17)</sup> Archives du Vatican, Arm. 33, vol. 12, fol. 36—37.

<sup>18)</sup> Reg. Vat. 310, fol. 333v—335v.

<sup>19)</sup> Arm. XXXIII, vol. 12, fol. 31v (21 mai 1383).

semblent avoir été entièrement interrompues depuis l'ambassade que Grégoire XI avait envoyée à Byzance en 1374—75<sup>20</sup>).

Même le patriarcat latin de Constantinople, dont les titulaires résidaient d'ailleurs en Italie, se faisant représenter en Orient par un vicaire<sup>21</sup>), était maintenant considéré comme vacant, depuis que Jacques d'Itró, nommé patriarche vers la fin du pontificat de Grégoire XI, s'était mis en opposition contre Urbain VI qui, paraît-il, le fit mourir en prison<sup>22</sup>). Tout ceci étant donné, on est presque étonné de trouver<sup>23</sup>), parmi les lettres de ce pape, un sauf-conduit, daté du 29 mai 1383 et autorisant Simon, archevêque de Thèbes, de se rendre „ad partes Constantinopolitanas“.

Lisant ce document laconique, valable pour une année, on a d'abord l'impression qu'il s'agissait d'un simple voyage pour affaires personnelles. Mais deux circonstances justifient l'hypothèse que les quelques mots de ce sauf-conduit dissimulent, pour ainsi dire, la mission, au moins officieuse, dont ce représentant éminent de l'épiscopat latin de Grèce semble avoir été chargé par le souverain pontife<sup>24</sup>).

C'est d'abord le rôle antérieur de ce prélat qui nous y fait songer. Grec de Constantinople, de par son origine, Simon Atumanos<sup>25</sup>), nommé en 1366 à l'archevêché de Thèbes, y avait succédé à Paul, élevé au patriarcat latin de Constantinople, qui devait jouer un rôle de tout premier ordre dans les négociations d'Urbain V avec l'empereur Jean V Paléologue et assister à Rome à la conversion de celui-ci au catholicisme<sup>26</sup>). Simon lui-même, ancien Basilien et professeur de littérature grecque à Rome, eut un rôle à peine moins important sous Grégoire XI qui l'associa étroitement à tous ses projets relatifs à l'Union des Eglises et à la défense contre les Turcs. Envoyé à Constantinople avec l'ambassade pontificale de 1374, il resta ensuite en rapports avec le célèbre

<sup>20</sup>) O. Halecki: Un empereur de Byzance à Rome, p. 299 seq.

<sup>21</sup>) *Ib.*, p. 196 n. 6, 324 n. 1.

<sup>22</sup>) Reg. Vat. 311, fol. 83—84 (4 juillet 1387); voy. N. Valois, *op. cit.*, t. II, p. 14, 218 n. 2; C. Eubel: *Hierarchia catholica*, t. I, p. 27, 206.

<sup>23</sup>) Arm. XXXIII, vol. 12, fol. 32; publié par G. Mercati: *Se la versione dall'ebraico del codice veneto greco VII sia di Simone Atumano arcivescovo di Tebe* (*Studi e testi*, t. 30), Roma 1916, p. 50—51 (annexe III).

<sup>24</sup>) Voy. G. Mercati, *op. cit.*, p. 41.

<sup>25</sup>) O. Halecki, *op. cit.*, p. 142, 256, 286, 293.

<sup>26</sup>) *Ib.*, p. 196 et passim.



Démétrius Cydonès qui, sans aucun doute, fut parmi les Grecs de cette époque le partisan le plus chaleureux et sincère d'une entente religieuse et politique avec les Latins<sup>27)</sup>, et dont une lettre adressée à l'archevêque de Thèbes vers 1380—81<sup>28)</sup>, donc déjà sous Urbain VI, nous indique que Simon se trouvait alors en Italie, probablement à Rome. Quittant la ville éternelle en mai 1383 pour se rendre une fois de plus au bord du Bosphore, il continuait, sans doute, malgré son âge avancé, à servir, sous le nouveau pape comme sous ses prédécesseurs, la double cause qui le passionnait depuis tant d'années.

D'autre part, une interprétation pareille du sauf-conduit de Simon Atumanos se justifie par le fait que l'année suivante un autre évêque catholique de Grèce fut envoyé par Urbain VI à Constantinople avec la mission, cette fois-ci indiscutablement certifiée, de s'entretenir avec le patriarche orthodoxe au sujet de l'Union des Eglises. Ce fut Guillaume, évêque de Daulis (Δαυλία) en Béothie, auquel Simon, archevêque de Thèbes, semble avoir frayé la voie. La réponse, souvent citée, mais insuffisamment étudiée dans ses détails et trop souvent considérée d'une manière isolée, qu'il reçut en septembre 1384 du patriarche Neilos<sup>29)</sup>, nous explique pourquoi ce représentant officiel du Saint-Siège n'était porteur d'aucun message écrit. La raison — peut-être la même qui avait fait rédiger d'une façon aussi laconique, voire énigmatique le sauf-conduit de son prédécesseur — en fut vivement contestée par le patriarche. „Il n'est par vrai“, dit Neilos, „que toute lettre qui nous est adressée, soit d'abord soumise au Turque“, et il s'empressa d'expliquer que malgré tout ce qu'il devait souffrir des Turques, il restait quand-même parfaitement libre de recevoir des lettres, d'y répondre, d'envoyer des évêques où il voulait, en un mot, de traiter

<sup>27)</sup> *Ib.*, passim; depuis la publication de notre livre a paru, en 1930 (Coll. byzantine de l'Assoc. G. Budé), l'édition de G. Camelli: Démétrius Cydonès — Correspondance (voir surtout p. V—XXXIV sa biographie et p. 154, 157/8, 215 sur ses rapports avec Simon Atumanos), ainsi que, en 1931 (Studi e Testi, t. 56), l'ouvrage très documenté de G. Mercati: Notizie di Procoro e Demetrio Cidone, où se trouvent de nouveaux renseignements très précieux sur cette personnalité, accompagnés de plusieurs de ses écrits, encore inédits.

<sup>28)</sup> Studi e Testi, t. 30, p. 51—58 (annexe IV).

<sup>29)</sup> Acta patriarchatus Constantinopolitani, t. II, nr. 379, p. 86—7.

librement les affaires ecclésiastiques, même au milieu des infidèles.

On n'ignorait pas à la curie romaine que l'empereur Jean V ayant été restauré, en 1379, avec l'aide de Mourad I-er<sup>30</sup>), la malheureuse guerre civile n'avait que contribué à renforcer l'influence ottomane à Constantinople. D'où la prudence avec laquelle Urbain VI croyait devoir reprendre les négociations avec les Grecs, prudence excessive à l'avis du patriarche sous les auspices duquel le vieux Paléologue s'était définitivement réconcilié, en mai 1381, avec son fils aîné révolté<sup>31</sup>). Et Neilos profita de la même occasion pour dissiper un autre malentendu: on avait peut-être dit au pape que lui, patriarche de Constantinople, ne désirait pas l'Union, parce qu'il voulait garder la première place dans l'Eglise. Or, cela non plus n'était pas vrai, déclara Neilos, car il savait très bien que cette première place revenait au pape „suivant les canons des saints pères“.

Cette déclaration loyale ajoutait incontestablement un certain poid aux paroles dans lesquelles le patriarche affirmait, dès le début de sa lettre, combien il était favorable à la paix et à l'Union des Eglises. Cependant, il serait difficile d'y voir plus qu'une reconnaissance de ce primat d'honneur que la Nouvelle Rome n'avait, au fond, jamais contesté à l'ancienne. La définition de ce primat restait donc en suspens, et avec elle les autres questions litigieuses, de caractère dogmatique, qui séparaient l'Orient de l'Occident, y compris celle, particulièrement grave, du „filioque“. Et ce qui y est plus, des textes contemporains sont là pour nous prouver quelle importance y attachait Neilos, conformément à la tradition byzantine. Presque à côté de la réponse qu'il donna à l'évêque de Daulis, les actes du patriarcat enregistrèrent en effet, en date du mois de mars de cette même année de 1384<sup>32</sup>), la profession de foi exigée de trois personnages, dont un Italien de Vérone, qui, renonçant „aux hérésies des Latins“, se ralliaient à l'Eglise de Constantinople: comme d'habitude<sup>33</sup>), ils durent rejeter tout d'abord l'addition latine au

<sup>30</sup>) Chronique byzantine publiée par J. Müller dans *Sitzungsberichte der Akad. d. Wiss.*, Wien 1853, p. 392.

<sup>31</sup>) *Acta patriarchatus*, t. II, nr. 344, p. 25—27.

<sup>32</sup>) *Ib.*, t. II, nr. 376, p. 84.

<sup>33</sup>) *Ib.*, t. II, nr. 359, p. 48; profession de foi analogue de „Stefano

symbol de Nicée, suivant laquelle le Saint-Esprit procéderait également du Fils, et reconnaître solennellement qu'il ne procédait que du Père seul.

Cet état d'esprit qui ne cessait de régner à Byzance, malgré les conversions individuelles au catholicisme qui avaient suivi celle de l'empereur — cet empereur dont l'autorité venait d'être, une fois de plus, gravement compromise, — cet état d'esprit nous fait mieux comprendre les réserves dont le patriarche accompagnait sa réponse, par ailleurs si bienveillante. Comme il le déclara ouvertement, il croyait plus sûr de ne pas se prononcer pour le moment sur ce qui lui avait été dit, au nom du pape, par l'évêque Guillaume et d'en attendre la confirmation précise par des lettres et par des nonces pontificaux. C'est pourquoi la lettre de Neilos, toute intéressante qu'elle soit, ne nous renseigne aucunement sur les propositions concrètes faites par l'évêque de Daulis. Raison de plus pour nous demander si Urbain VI a continué ces négociations qui s'annonçaient difficiles, mais non sans espoir; si notamment il a répondu à l'invitation du patriarche de lui écrire ouvertement ce qu'il voulait, invitation qui promettait d'avance une réponse circonstanciée.

Malheureusement les lacunes que nous constatons en étudiant les registres de ce pontificat, sont de nouveau très sensibles en ce qui concerne sa septième et sa huitième années, donc celles précisément où nous chercherions des informations sur la mission de l'évêque Guillaume à Constantinople et sur les conséquences immédiates qu'elle aurait pu avoir l'année suivante. Peu nombreuses sont également les bulles de 1386 qui nous soient connues<sup>34)</sup>, et ce n'est qu'à partir de 1387 que notre documentation redevient plus abondante. Et presque tout de suite elle nous apporte de nouveau des renseignements sur les préoccupations orientales d'Urbain VI.

Nous voyons réapparaître ce chanoine — maintenant aussi doyen — de Patras, Nicolas de Mercadantibus, auquel le pape da Monte<sup>66</sup> et de sa femme, de décembre 1382. On comprendra donc le sens du passage de la réponse patriarcale, où Neilos se déclare en faveur de de l'Union, pourvu qu'elle se fasse „καθώς θέλει ὁ θεὸς καὶ καθὼς ἦν καὶ πρὸ τοῦ σχίσματος“.

<sup>34)</sup> Notons cependant une lettre relative aux décimes de Roumanie, adressée par le pape le 13 février 1386 au collecteur Nic. de Mercadantibus (Arm. XXXIII, vol. 12, fol. 83v).

avait confié, dès 1381, les intérêts financiers de la Chambre apostolique en Romanie. Nommé collecteur en 1383, il l'est toujours en 1387, et le 23 juin comme le 4 juillet Urbain VII lui recommandait une fois de plus d'assurer à cette Chambre les revenus des sièges episcopaux qui y restaient vacants, y compris ceux du patriarcat latin de Constantinople, et d'agir contre les partisans de l'antipape, toujours nombreux en Crète et sur les îles environnantes<sup>35</sup>). Mais ce qui est beaucoup plus intéressant, c'est que le 16 juillet cet homme de confiance d'Urbain VI en Orient, revenu apparemment pour quelque temps en Italie pour s'entendre avec le pape, reçut de lui à Lucques un sauf-conduit en vue d'un nouveau voyage „ad partes Romanie“ où il devait se rendre personnellement „pro quibusdam magnis et arduis nostris et ecclesie Romane sibi per nos commissis negotiis“<sup>36</sup>).

Cette formule que nous chercherions en vain dans le sauf-conduit, pourtant si important — semble-t-il — donné en 1383 à l'archevêque de Thèbes, formule dont se servait volontiers la chancellerie pontificale pour faire allusion, s'il s'agissait de l'Orient, du grave problème de l'Union des Eglises<sup>37</sup>), permet de supposer que ce problème n'était pas étranger à la mission de Nicolas de Mercadantibus en été 1387. Aurait-elle donc été une continuation des négociations, entamées probablement en 1383 par Simon Atumanos et menées incontestablement en 1384 par l'évêque de Daulis? Serait-elle une réponse — réponse tardive, mais peut-être pas la seule — aux paroles encourageantes de la lettre du patriarche Neilos? Tout cela est fort possible, mais, faute de témoignages précis, doit rester hypothétique. Ce qui, par contre, semble tout à fait sûr, c'est que la mission du doyen de Patras restait en rapport avec celle, mieux connue, qui fut confiée quelques semaines plus tard à son archevêque, à ce Paul Foscarì que le pape d'Avignon, Clément VII, essayait en vain d'écarter du siège de Patras où le maintenaient la faveur d'Urbain VI et l'appui de sa patrie, de Venise<sup>38</sup>).

<sup>35</sup>) Reg. Vat. 311, fol. 80—82v, 83—84.

<sup>36</sup>) Reg. Vat. 311, fol. 85v—86.

<sup>37</sup>) Voy. nos observations dans *Sprawozdania Polskiej Akademii Umiejętn.*, déc. 1932.

<sup>38</sup>) E. Gerland: *Neue Quellen zur Gesch. d. Erzbistums Patras*, p. 45 seq. Le 15 mars 1384 son frère Nicolas Foscarì lui envoie de Venise

Ecrivant à cet archevêque le 2 septembre 1387<sup>39)</sup>, le pape de Rome ne parlait encore que de la lutte avec les partisans de son rival et des questions financières que soulevaient la vacance prolongée du patriarcat latin de Constantinople et celle de l'évêché de Négrepont. Mais le 6 de ce mois, une nouvelle bulle<sup>40)</sup> adressée à Paul Foscari, légat pontifical, lui confiait en même temps une tâche politique de grande importance: l'archevêque de Patras se vit nommé „principatus Achaye pro nobis et ecclesia Romana in temporalibus generalis vicarius et gubernator“.

Prenant cette décision, Urbain VI n'ignorait pas que la principauté d'Achaïe, si disputée à cette époque, se trouvait depuis quelque temps en possession effective d'un autre „vicaire“: du fameux Pedro Bordo de San-Superan, chef des compagnies navarraises<sup>41)</sup>. Ces mercenaires utilisés jadis par Charles de Navarre dans sa lutte contre le roi de France, licenciés depuis la paix de 1366, avaient essayé d'abord, en 1380, de suivre l'exemple donné au début du XIV-e siècle par les compagnies catalanes et d'occuper le duché d'Athènes<sup>42)</sup>. Refoulés en Béothie, ils passèrent ensuite en Morée et occupèrent la majeure partie de l'Achaïe, soi-disant au nom de Jacques de Baux, empereur titulaire de Constantinople, neveux et héritier de Philippe de Tarente, mais en réalité pour leur propre compte. Jacques de Baux étant mort en 1383, les Navarrais devinrent complètement autonomes, et Pedro Bordo portait depuis 1386 le titre de vicaire général de Morée, remplacé dix ans plus tard par celui de prince d'Achaïe. Or, le jour même où le pape plaçait l'archevêque de Patras à la

---

„viginti viros cum galea disarmata“ (Archives de Venise, Sen. Misti t. 38, fol. 107). Cf. Sen. Misti t. 37 fol. 25v et 66v, t. 38 fol. 155v, t. 40 fol. 26 - sur les rapports de l'archevêque avec Venise qui le défendait contre les Turcs depuis 1381 et où il fut appelé en 1384.

<sup>39)</sup> Reg. Vat. 311 fol. 99—100; dans cette bulle envoyée également aux évêques de Céphallénie et de Modon, le pape n'oublie pas de faire mention du collecteur Nic. de Mercadantibus.

<sup>40)</sup> *Ib.*, fol. 107—110v; cf. R a y n a l d u s : *Annales eccles.*, 1387 nr. 8, réimprimé avec commentaire par E. Gerland, *op. cit.*, p. 132—4. Notons à ce propos qu'Antoine, archevêque d'Athènes, Vénitien lui aussi et soutenu par ses concitoyens, apparaît également, en 1386, comme „vicarius s. d. pape“ (Senato Misti, t. 38 fol. 82v, t. 40 fol. 11v).

<sup>41)</sup> W. Miller: *Essays on the Latin Orient*, Cambridge 1921, p. 97,

<sup>42)</sup> *Ib.*, p. 127—8; D. A. Zakythinos: *Le despotat grec de Morée*, t. I, Paris 1932, p. 146—7.

tête de cette principauté, il écrivit également à Pedro et à ses compagnies<sup>43</sup>). Louant leur fidèle attachement à l'Eglise, qui lui avait été signalé par Nicolas de Mercadantibus, il les invita à collaborer avec Paul Foscari et avec le collecteur, en vue de reprendre les parties de l'Achaïe, occupées „per infideles aut scismaticos“.

Il convient d'interpréter aussi exactement que possible ces dernières paroles, si l'on veut se rendre compte des intentions du Saint-Siège et des espoirs qu'il attachait à toute cette combinaison, assez étrange au premier abord. Le mot de „schismatiques“ avait à cette époque un double sens. Pour le pape de Rome, c'étaient alors, en premier lieu, les partisans du pape d'Avignon. Or, parmi les différents compétiteurs à la possession de l'Achaïe se trouvaient également les Hospitaliers de Rhodes auxquels cette principauté avait été cédée par les successeurs de la maison d'Anjou<sup>44</sup>). Et d'autre part, c'étaient précisément ces chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, descendants de la noblesse espagnole et française, qui étaient en Orient les auxiliaires les plus précieux de Clément VII. Leur grand-maître Jean Fernandez de Hérédia, déposé et traité de „schismatique“ par Urbain VI, résidait maintenant près du pape d'Avignon et, continuant à diriger les principaux établissements de l'ordre en Orient, il y faisait reconnaître l'autorité de ce pape<sup>45</sup>).

Le pape de Rome voulait naturellement réagir contre cet état de choses, mais, en ce faisant, il devait tenir compte du fait que c'étaient les Hospitaliers qui seuls s'opposaient encore dans ces régions à l'avance de plus en plus inquiétantes

---

<sup>43</sup>) Reg. Vat. 311, fol. 108—110v: „dilectis filiis nobili viro Petro alias Lebourd de Sanctosuperano, nonnullarum gencium armorum in partibus principatus Achaye militancium, capitaneo, ac gentibus ipsis“. Le pape écrit simultanément à l'archevêque de Patras pour lui recommander de choisir les chanoines des églises de Modon et de Coron parmi les candidats présentés par ce capitaine, afin de récompenser ainsi ses mérites. Notons à ce propos, que Venise à laquelle appartenaient ces deux localités, s'intéressait elle-aussi à la composition de ces chapitres (Senato Misti t. 40, fol. 97v — Pierre Dandolo, chanoine de Coron et de Modon est recommandé au pape le 12 nov. 1387—, 102, 103).

<sup>44</sup>) D. A. Z a k y t h i n o s, op. cit. p. 146—7.

<sup>45</sup>) N. Valois: La France et le grand schisme d'Occident, t. II, p. 222—3.

des Turcs et que leur protecteur, Clément VII, ne cessait de destiner les sommes que ses collecteurs parvenaient à recueillir en Roumanie, aux besoins de leur avant-poste de Smyrne, en Asie mineure<sup>46</sup>). Il importait donc de prouver qu'Urbain VI n'était pas moins soucieux d'assurer la défense de la chrétienté en Orient, et c'est pourquoi il y opposa aux chevaliers de Saint-Jean une autre organisation militaire sur la fidélité de laquelle il croyait pouvoir compter et qui, soutenue par les représentants de la curie romaine et par ses collecteurs, semblait capable de combattre elle aussi les adversaires de la foi catholique.

Parmi ces adversaires, il y avait évidemment les „schismatiques“ au sens primitif, les Grecs orthodoxes et, en particulier, en tant qu'il s'agissait de l'Achaïe, ses voisins du despotat de Morée, toujours désireux de reprendre aux Latins la péninsule tout entière. Et dès 1388, en effet, un conflit prolongé devait éclater entre le despote Théodore I-er Paléologue et les Vénitiens au sujet de la possession d'Argos, et en même temps les relations entre Théodore et les Navarrais, hostiles depuis 1385, s'aggraveront de plus en plus<sup>47</sup>). C'est donc contre les schismatiques grecs que les auxiliaires du Saint-Siège s'uniront finalement, d'autant plus que le despote, soutenu tout naturellement par la cour impériale de Constantinople, l'était alors également, chose plus grave, par les Turcs eux-mêmes<sup>48</sup>).

Cependant, lorsque Urbain VI intervenait dans les affaires d'Achaïe, cette tournure des événements était difficile à prévoir, et c'est en premier lieu contre les infidèles, c'est à dire contre

---

<sup>46</sup>) *Ib.*, p. 234 n. 1, où se trouve citée toute une série de bulles de Clément VII, de 1380 à 1392, relatives à la défense de Smyrne.

<sup>47</sup>) On trouvera l'exposé le plus récent de ces événements, étudiés par Hopf, Hertzberg, Gregorovius, Iorga, Cessi, Miller, etc., chez D. A. Zakythinos, *op. cit.*, p. 132—138, 147—151. Voy. aussi M. Silberschmidt: *Das orientalische Problem zur Zeit der Entstehung des türkischen Reiches*, Leipz. 1923, p. 62/3.

<sup>48</sup>) Dès 1385 Manuel Paléologue, co-régent de son père Jean V, sollicitait pour son frère, le despote, l'aide des Vénitiens contre les Navarrais (Archives de Venise, Sen. Misti t. 39, fol. 65; l'extrait chez N. Iorga: *Veneția in Marea Neagră*, *Annalele Ac. Rom.* t. 36, p. 1067, nr. 14, porte la date de 1384 au lieu de 1385). En ce moment, Byzance demandait également une intervention vénitienne chez Mourad I, vu les „novitates et guerras“ avec celui-ci, mais en 1390 le despote était déjà ouvertement soutenu par Bajazet I contre les Vénitiens (N. Iorga, *op. cit.*, p. 1103 nr. 16).

les Ottomans que, conformément à la politique traditionnelle du Saint-Siège, il pensait utiliser l'organisation projetée de la principauté. En 1387, ce désir du pape s'explique d'autant plus naturellement, que c'est précisément à partir de l'été de cette année que les Vénitiens, toujours si bien renseignés, commencèrent à s'inquiéter vivement des agissements de Mourad I-er qui armait des galères pour attaquer celles de la république<sup>49)</sup> et dont les forces terrestres, menaçant les possessions vénitiennes en Eubée<sup>50)</sup> et en Albanie<sup>51)</sup>, envahissaient également la Morée<sup>52)</sup>. S'étant convaincu que l'émir, appelé encore officiellement „*carissimus et intimus amicus noster*“, était en réalité très mal disposé à l'égard des Vénitiens, ceux-ci conçurent en été 1388<sup>53)</sup> le projet d'une „*liga et unio omnium illorum locorum*“ avec la république de Saint-Marc; ils espéraient gagner pour ce projet le despote Théodore et avaient l'intention de s'adresser également à son beau-père, Nerio Acciaiuoli de Corinthe, de même qu'aux Navarrais et aux autres „*qui viderentur apti ad hanc ligam*“, dès que le Paléologue aurait consenti à rompre avec les Turcs.

Bien entendu, les malentendus entre chrétiens qui se manifestèrent presque simultanément et auxquelles nous venons de faire allusion, firent échouer ce projet. Mais, si l'on rapproche ces possibilités, entrevues par Venise, des arrangements tentés au même moment par Urbain VI, on s'aperçoit quelles perspectives intéressantes semblaient s'ouvrir devant la politique orientale de ce pape, poursuivie sans relâche au milieu des conditions les plus difficiles pour l'Eglise. Et comme d'habitude, le désir du Saint-Siège d'organiser le mieux possible la lutte con-

<sup>49)</sup> Senato Misti t. 40 f. 82v (22 juillet 1387).

<sup>50)</sup> *Ib.*, f. 94v (28 sept. 1387).

<sup>51)</sup> C'est alors que commencent, par suite des „*insultus Turchorum*“, les longues négociations de Venise avec les seigneurs de Duras, Charles et Georges Topia, qui permirent aux Vénitiens de s'installer dans cette place importante (*Monumenta spect. hist. Slavorum meridionalium*, t. IV, Zagreb 1874, nr. 328, 330, 335, 337, 343, 350, 352, 361, 365, 373, 379 etc., août 1386 — avril 1391).

<sup>52)</sup> Voy. la longue instruction de Daniel Cornaro, envoyé le 3 oct. 1387 chez Mourad I (*ib.*, f. 95—96).

<sup>53)</sup> *Ib.*, f. 129 (26 août 1388; extrait chez Iorga, *op. cit.* p. 1098/9, nr. 9, cf. p. 1096).



tre les infidèles, pouvait contribuer le plus efficacement à un nouveau rapprochement entre Rome et Byzance. Une bulle bien connue d'Urbain VI, datée du 18 avril 1388, nous prouve d'ailleurs mieux que toute considération théorique, que, décidé de faire armer lui-même deux galères contre les Turcs et faisant prêcher la croix en Italie, il n'oubliait jamais les Grecs, même schismatiques, qui habitaient les régions les plus menacées de la Romanie <sup>54</sup>).

Dans ces conditions, l'initiative pontificale aurait pu servir également la cause de l'Union des Eglises. Et par conséquent, les informations, succinctes mais précises, que nous avons à ce sujet, viennent confirmer l'hypothèse que l'envoi de Nicolas de Mercadantibus „ad partes Romanie“, précédant de quelques semaines à peine l'intervention d'Urbain VI en Achaïe, indiquait peut-être également la reprise des projets du pape en matière d'union.

Malheureusement, la collaboration de tous les chrétiens d'Orient contre les Ottomans ne put se réaliser et, comme nous l'avons indiqué d'avance, Théodore Paléologue, despote de Morée, resta hostile à ceux qu'Urbain VI avait choisi comme auxiliaires. Et bientôt le plan d'une action commune contre les Turcs se trouvera remplacé par celui d'une ligue contre le despote, négociée entre Navarrais et Vénitiens qui devaient protéger également contre les Grecs leur „civis fidelissimus“, l'archevêque de Patras <sup>55</sup>).

D'autre part, si le pape pouvait compter jusqu'à sa mort sur cet archevêque qui, le 28 janvier 1389, mettait à sa disposition la somme de 1000 florins <sup>56</sup>), le dévoué chanoine Nicolas de Mercadantibus disparut vers la fin de 1388 et fut remplacé en Romanie par un autre collecteur dont le rôle semble avoir été beaucoup moins important <sup>57</sup>). Vers la même époque mourut

<sup>54</sup>) Raynaldus: *Annales eccles.*, 1388 nr. 4: le pape commence par constater que les Turcs menaçaient surtout „partes Romanie illis finitimas, quas multi Christiani aut Greci incolunt“; voy. *Reg. Vatic.* 311, fol. 173v—175, où se trouve, à la fin du texte de cette bulle, la disposition qu'elle doit être promulguée sur tout le territoire de la république de Venise et celui de Ferrare.

<sup>55</sup>) *Senato Misti*, t. 41, fol. 56v—57 (28 janv. — 8 fév. 1390).

<sup>56</sup>) *Archives du Vatican*, Arm. 29, t. 1, fol. 54v.

<sup>57</sup>) *Reg. Vatic.* 311, fol. 261; le 10 déc. 1388 Benoît „abbas monasterii S. Marie de Pola O. S. B.“ est nommé collecteur en Romanie.

également le patriarche Neilos, remplacé en janvier 1389 par Anthoine IV<sup>58</sup>), changement qui n'était pas non plus favorable à la continuation des négociations entre Rome et Byzance, entamées en 1384.

Tout cela nous explique que vers la fin du pontificat d'Urbain VI, d'ailleurs toujours si troublé par le grand schisme d'Occident, sa politique orientale ne fit plus de progrès sensibles. Nous le voyons s'occuper de la situation ecclésiastique en Crète, où il annullait des dispositions de l'ancien patriarche latin de Constantinople<sup>59</sup>), de ce Jacques d'Itró qui s'était rallié au pape d'Avignon, et où il nommait des évêques, fidèles à Rome<sup>60</sup>). Mais même lorsqu'il s'adressait, vers la fin de sa vie, à son nouveau collecteur de Romanie<sup>61</sup>), il n'était question que de matières purement financières.

Peu de temps après<sup>62</sup>), en tout cas avant de mourir le 15 octobre 1389, Urbain VI a dû recevoir de l'Orient la nouvelle déplorable que les Turcs venaient de remporter une nouvelle et éclatante victoire, celle de Kossovo<sup>63</sup>). Car si Mourad I-er n'avait pas profité des dissensions entre Grecs et Latins pour marcher contre les uns ou contre les autres, c'est parce qu'il avait voulu en finir d'abord avec les Serbes. Ceux-ci écrasés, le péril ottoman devenait plus menaçant que jamais pour la chrétienté tout entière, d'autant plus que le successeur de l'émir qui avait payé de sa mort la victoire du 15 juin, Bajazet I-er, se montra bientôt encore plus agressif que son père. C'est pourquoi ce fut l'angoissant problème de la ligue contre les Turcs qui dut dominer toute la politique orientale du successeur d'Urbain VI.

<sup>58</sup>) Acta Patriarchatus, t. II, p. 112.

<sup>59</sup>) Reg. Vatic. 311, fol. 186 (11 avril 1388); le 25 mai 1389 les Vénitiens demandaient au pape de nommer un des leurs, Antoine Delfino, à ce patriarcat dont la vacance prolongée nuisait également à l'église de Négrepont (Sen. Misti, t. 41, fol. 2; cf. t. 40, fol. 152).

<sup>60</sup>) Arch. du Vatican, Arm. 29, t. 1, fol. 195 (23 sept. 1388); cf. la nomination de l'archevêque Leonard Delfino, obtenue par les Vénitiens (Sen. Misti, t. 40, fol. 93, 6 oct. 1386; cf. Arch. du Vatican, Oblig. et solut. t. 47, fol. 68).

<sup>61</sup>) *Ib.*, Arm. 33, t. 12, fol. 112 (19 juill. 1389).

<sup>62</sup>) Le 23 juillet 1389 les nouvelles de Kossovo étaient déjà parvenues à Venise (Sen. Misti, t. 41, fol. 23v; cf. Monum. Slavorum merid., t. IV nr. 384, et Iorga, op. cit. p. 1101 nr. 13).

<sup>63</sup>) C. Jireček: *Gesch. der Serben*, II/1 p. 119—122.

## II. BONIFACE IX ET LA DÉFENSE DE CONSTANTINOPLE.

Malgré ses méthodes plus conciliantes, le nouveau pape qui résidera à Rome pendant quinze ans, ne réussit pas plus que son prédécesseur à mettre fin au schisme d'Occident. Ce problème douloureux restera donc, sous Boniface IX, comme sous Urbain VI, la préoccupation essentielle du Saint-Siège. Dans ces conditions, il est compréhensible qu'il attendit la crise des affaires d'Orient, ouverte en 1394 et aggravée en 1396 par la catastrophe de Nicopoli, avant d'intervenir dans ces affaires d'une manière systématique. Mais il importe de constater que dès les premières années du pontificat de Boniface IX, on trouve des preuves de son intérêt pour la situation des chrétiens dans les pays balkaniques et pour le danger ottoman qui pesait sur eux.

Plusieurs bulles datées du 5 avril 1391 nous en apportent un témoignage positif. Elles concernent la région la plus proche de l'Italie, menacée par l'avance des Turcs, c'est à dire les rivages orientaux de l'Adriatique, les confins de la Zeta — le futur Monténégro — et de l'Albanie, entre la république de Raguse et les seigneuries de Duras et de Valone qui avaient d'ailleurs grand-peine à se défendre contre les Ottomans et passaient sous la domination vénitienne<sup>64</sup>). Comme d'habitude, les luttes intestines entre les populations chrétiennes facilitaient les invasions de l'ennemi, et c'est pourquoi une des bulles pontificales, adressée à l'archevêque d'Antivari et à ses suffragans<sup>65</sup>), menace d'excommunication toutes les personnes, nobles ou plébéiens qui, tout en se disant chrétiens, amènent les Turcs et autres infidèles à assaillir les catholiques et à détruire leurs églises. Une autre bulle du même jour<sup>66</sup>) permet de constater que même dans ces régions situées aux confins du monde catholique, les répercussions du schisme d'Occident se faisaient sentir d'une manière déplorable: car Boniface IX doit réagir également contre les influences de deux princes catholiques, Georges Topia de Duras et Louis d'Anjou, qui y re-

<sup>64</sup>) *Ib.*, p. 108—111.

<sup>65</sup>) Reg. Vatic. 313, fol. 104—105, résumé chez Raynaldus, 1391, nr. 28. Le passage relatif aux personnes „que ducagini vulgariter nuncupantur“, se rapporte aux frères Leka et Paul Dukagin d'Alessio, qui avaient fait la paix avec les Turcs dès 1387 (Jireček, *op. cit.*, p. 112).

<sup>66</sup>) A. Theiner, *Monum. Hung.*, t. II, nr. 324.

présentaient le parti clémentin. Et il le fait en s'adressant à un dynaste slave, Georges Balša, fils de Stracimir, dont la famille, orthodoxe à l'origine, venait de se convertir au catholicisme au temps d'Urbain V<sup>67</sup>), et qui recherchait maintenant, suivant l'exemple de son père et de ses oncles, l'appui de la curie romaine.

Menacé par les Turcs et abandonné par ses voisins chrétiens, ce représentant des Balša, princes de la Zeta, résidant à Dulcigno, se décida alors de placer son pays tout entier sous l'autorité du Saint-Siège et de désigner comme héritier Boniface IX lui-même qui s'empressa d'accepter cette offre assez extraordinaire. La bulle souvent citée qui en informe le prince serbe<sup>68</sup>), se trouve complétée par une autre, encore inédite<sup>69</sup>), qui autorise Georges Stracimirović de faire peindre les armoiries de l'Eglise romaine et du souverain pontife sur les portes de ses cités et places fortes, et de se servir de l'étendard de cette Eglise à l'occasion de solennités de tout ordre, ainsi que dans toute campagne dirigée contre les païens et autres ennemis de la foi ou contre les alliés des Turcs.

Malheureusement le pape, malgré toute la bienveillance dont il entourait son protégé, n'était pas en mesure de lui accorder une aide quelconque. C'est pourquoi Balša, tombé lui-même dans les mains des Turcs dès l'année suivante, leur disputant ensuite, non sans succès passagers, la possession de Scutari, se vit forcé, finalement, de remettre cette place particulièrement importante, avec une bonne partie de son territoire, à la république de Venise qui le nomma membre de son Grand Conseil, lui accorda une pension annuelle et, en un mot, pouvait le protéger plus efficacement<sup>70</sup>).

Si nous avons insisté quand même sur cet épisode peu encourageant de la politique orientale de Boniface IX, c'est pour montrer que malgré ses moyens d'action si limités, il profitait volontiers, et dès le début de son pontificat, de chaque occasion pour remplir en Orient la mission traditionnelle du Saint-Siège.

<sup>67</sup>) O. Halecki, *Župani Zety a Urban V, Šišićev Sbornik* (Mélanges Šišić), Zagreb 1929, p. 625—630.

<sup>68</sup>) A. Theiner, *op. cit.*, nr. 323.

<sup>69</sup>) Reg. Lateran. t. 17, fol. 183—183v.

<sup>70</sup>) Jireček, *op. cit.*, p. 128, 132/3.

Raison de plus pour se demander pourquoi, s'intéressant si vivement aux destinées du petit pays de Zeta, il tarda à s'occuper du problème autrement grave de l'Empire d'Orient. Il n'est pas difficile de l'expliquer. On sait, en effet, que jusqu'en 1391 cet Empire était gouverné par Jean V Paléologue qui jadis, pendant le pontificat d'Urbain V, s'était fait catholique comme les Balša, mais, sans jamais renier formellement sa conversion, avait négligé ses relations avec le Saint-Siège au milieu des vicissitudes troublantes de son long règne. Encore en 1390, ce malheureux et faible empereur fut renversé passagèrement par son petit-fils Jean VII, soutenu par les Turcs <sup>71)</sup>, et cette crise récente, à peine surmontée, était un grave avertissement pour le fils favori et co-régent de Jean V, lorsque, l'année suivante, il lui succéda définitivement. Au début de son règne, Manuel II renchérisait donc encore sur la méthode qui consistait à éviter à tout prix un conflit immédiat avec la puissance ottomane. Et comme le nouvel empereur qui, dans sa jeunesse, avait semblé lui aussi favorable à l'union des Eglises, ne songeait aucunement à suivre l'exemple de son prédécesseur et à se faire catholique <sup>72)</sup>, rien ne favorisait alors une reprise des rapports entre Byzance et Rome.

Ce n'est que l'année 1394 qui apporta une modification frappante à cet état de choses. Le début d'une nouvelle initiative pontificale en faveur d'une croisade contre les Turcs coïncide d'une manière éloquente avec un changement complet dans l'attitude qu'observait vis à vis d'eux l'empereur de Constantinople. C'est à partir de cette date <sup>73)</sup> que sa capitale se trouvait assiégée ou plutôt bloquée d'une façon quasi permanente par Bajazet I-er qui avait profité de la docilité de Manuel II pour achever l'année précédente la conquête de la Bulgarie. Il devenait donc de plus en plus évident que non pas cette docilité prolongée à l'égard de l'agresseur, mais seule l'aide de l'Occident catholique pouvait écarter ou au moins ajourner la catastrophe finale. C'est dans

---

<sup>71)</sup> Voy. l'excellente étude consacrée à cet empereur éphémère par F. Dölger, *Johannes VII, Kaiser der Rhomäer 1390—1408*, *Byzant. Zeitschrift* 1931, p. 21—26.

<sup>72)</sup> O. Halecki, *Un empereur de Byzance à Rome*, *passim*, p. ex. p. 310.

<sup>73)</sup> M. Silberschmidt, *Das orientalische Problem*, p. 86.

ce sens que les Vénitiens répondirent à l'empereur<sup>74</sup>), lorsque, profondément découragé, il songeait à abandonner Constantinople. Tout en lui signalant aussi la diversion utile que pouvait constituer l'hostilité de Tamerlan, „molestant“ Bajazet du côté de l'Asie, la république de Saint-Marc recommandait surtout à Manuel II de gagner „mentes et corda catholicorum regum et principum“. Et les Vénitiens se déclaraient disposés à transmettre toutes lettres qu'il écrirait à cet effet, en les accompagnant de leurs propres recommandations.

Constatant les progrès rapides de l'avance ottomane<sup>75</sup>), particulièrement inquiétée par la possibilité d'une entente gréco-turque contre les Latins, qui avait semblé imminente en 1392<sup>76</sup>), Venise profitait maintenant volontiers de la rupture consommée entre Byzance et les musulmans, et prenait une fois de plus l'initiative d'une ligue générale contre ces derniers. Sans reprendre ici la question, tant débattue<sup>77</sup>), jusqu'à quel degré cette initiative était sincère et quels étaient les rapports entre ces projets vénitiens et ceux qui, lancés presque simultanément par la Hongrie et par la Bourgogne, menèrent au bout de deux ans à la croisade de Nicopoli, nous voudrions souligner que le message envoyé de Venise à Constantinople, énumérant les puissances catholiques auxquelles il fallait s'adresser, indiquait en premier lieu le pape, bien entendu celui de Rome, seul reconnu par la république.

On a supposé avec raison<sup>78</sup>) qu'aucune lettre n'a été écrite alors par Manuel II ni transmise par les Vénitiens, à Boniface IX pas plus qu'à l'empereur d'Occident ni aux autres princes catholiques. On sait également que l'expédition de Nicopoli n'a pu être entreprise que grâce à la participation franco-bourguignonne,

---

<sup>74</sup>) N. Iorga, *Veneția in Marea Neagră*, p. 1112, nr. 40 (21 mai 1394); *Monum. Slavorum merid.* t. IV, nr. 473, p. 332 (24 juill. 1394); voy. Silberschmidt, l. c.

<sup>75</sup>) Iorga, *op. cit.*, p. 1107, nr. 28, p. 1110, nr. 35/6 (avril-nov. 1392).

<sup>76</sup>) M. Silberschmidt, *op. cit.*, p. 78/9, caractérise très bien cette situation, mais critique à tort N. Iorga, en se basant exclusivement sur la traduction française de son ouvrage sur la politique vénitienne dans les eaux de la Mer Noire. Dans l'original roumain que nous citons ici et qui seul contient également (en annexe) les précieux extraits des actes du sénat vénitien, il n'y a aucune erreur.

<sup>77</sup>) Silberschmidt, p. 97—104.

<sup>78</sup>) *ib.*, p. 99.

donc indépendamment du pape de Rome, contre lequel la France, plus que tout autre pays, soutenait celui d'Avignon où précisément en 1394 Benoît XIII succédait à Clément VII, prolongeant ainsi le schisme d'Occident<sup>79)</sup>. Il est vrai, enfin, que faisant prêcher en cette même année la croisade contre les Turcs, Boniface IX ne faisait allusion à aucun appel reçu de Byzance, comme il ne manquera pas de le faire quelques années plus tard, après Nicopoli. Il semble pourtant tout à fait certain que les événements de Romanie, le changement de la situation politique qui s'y manifestait si clairement vers 1394, n'étaient pas étrangers à cette première tentative pontificale de réagir contre le péril ottoman.

Pour s'en rendre compte, il suffira de constater que suivant les premières bulles rédigées en cette matière dès le 3 juin 1394<sup>80)</sup>, la mission de prêcher la croisade fut confiée à Jean, archevêque de Néopatras, donc à un représentant de l'épiscopat latin de Grèce. Il n'est sans doute qu'un hasard que lorsque plus de vingt ans auparavant, Grégoire XI avait pris une initiative quelque peu analogue, le titulaire du même archevêché avait été son principal informateur et auxiliaire<sup>81)</sup>. Mais ce qui est évident, c'est qu'en général le rôle de cet épiscopat restait le même, comme nous l'avons d'ailleurs remarqué tout à l'heure, étudiant le pontificat d'Urbain VI.

Paul Foscari, archevêque de Patras, que nous avons vu alors à la tête du mouvement, était mort en printemps 1394, non sans s'être rapproché, vers la fin de sa vie, du despote grec de Morée, mécontentant ainsi ses concitoyens de Venise<sup>82)</sup>, qui d'ailleurs suivirent bientôt son exemple<sup>83)</sup>. Boniface IX donna cet archevêché en commende au cardinal de Florence qui envoya à Venise l'archevêque d'Athènes pour s'assurer l'appui de la ré-

<sup>79)</sup> N. Valois, *La France et le grand schisme*, t. III, p. 3—16, sur l'origine de l'élection du 28 sept. 1394.

<sup>80)</sup> Raynaldus, 1394, nr. 23; nous étudions ci-dessous les textes complets de ces quatre bulles, tels qu'ils sont inscrits dans Reg. Vatic. 314, fol. 259v—261v.

<sup>81)</sup> O. Halecki, *Un empereur de Byzance à Rome*, p. 254—256.

<sup>82)</sup> Archives de Venise, Sen. Secreta E, fol. 253/3v (de la copie), 27 févr. 1393. Sur la date de mort de l'archevêque voy. E. Gerland, o. c., p. 49.

<sup>83)</sup> Voy. sur le traité conclu le 27 mai 1394 entre Venise et le despote: D. A. Zakythinos, op. cit., p. 138—140.

publique. Sans prétexte des troubles qui suivirent la mort de Foscari, on lui donna une réponse évasive<sup>84</sup>), mais par contre les Vénitiens recommandaient au pape Ange Corrario, un des leurs, qui était maintenant patriarche latin de Constantinople<sup>85</sup>). En tout cas, il ne manquait pas de prélats qui, intimement mêlés aux affaires de Romanie, pouvaient, comme d'habitude, renseigner la curie romaine sur la situation. Et ces renseignements constataient sans doute non seulement l'acuité du danger ottoman, mais aussi une amélioration des rapports entre Latins et Grecs. Ceux-ci, en effet, cessaient de faire, inconsidérément, cause commune avec l'ennemi de la chrétienté tout entière, et ceux qui recherchaient maintenant l'appui de Bajazet c'étaient — revirement curieux — non pas les orthodoxes de Morée, mais les Navarrais<sup>86</sup>).

Dans ces conditions, le projet de croisade, lancé par Rome, avant que les initiatives des puissances catholiques se fussent précisées, allait incontestablement au devant des désirs de Byzance. Indépendamment des résultats obtenus, difficiles à escompter au milieu du schisme d'Occident, cet essai, digne d'attention, est donc une nouvelle étape dans les rapports du Saint-Siège avec l'Orient chrétien. Cependant, il est fort caractéristique de la situation troublée dans laquelle se trouvait alors l'Eglise, que Boniface IX fit prêcher la croix à la fois contre deux adversaires. Car l'archevêque de Néopatras reçut en cette même journée du 3 juin 1394, en plus du sauf-conduit habituel pour le nonce et ses compagnons<sup>87</sup>) et d'une autorisation de nommer douze notaires<sup>88</sup>), deux bulles presque identiques<sup>89</sup>) qui ne se distin-

<sup>84</sup>) *Ib.*, fol. 342, 10 déc. 1394; cf. *Sen. Misti*, t. 43, fol. 37, 20 oct. 1394. Notons encore qu'Étienne, archevêque de Corinthe, se trouvait „personalliter“ à Rome en 1390 (*Arch. du Vatican, Oblig. et solut.* t. 48, f. 138v).

<sup>85</sup>) *Sen. Secreta*, E fol. 320, 4 oct. 1394.

<sup>86</sup>) *Zakythinos*, p. 151 suiv. Le document, souvent cité, qui nous parle du séjour de Pierre Bordo auprès de Bajazet (*Sen. Misti*, t. 42, fol. 156v), est du 19 mars (non pas: mai) 1394 (1393 chez Iorga, p. 1111, est une faute d'impression, cf. 1085 n. 6).

<sup>87</sup>) *Reg. Vatic.* 314, fol. 259 v.

<sup>88</sup>) *Ib.*, fol. 261v.

<sup>89</sup>) *Ib.*, fol. 259v—261 et fol. 261—261v. La deuxième de ces bulles (la troisième de toute la série) est publiée chez Raynaldus, 1394, nr. 23, qui cependant ne résume qu'en une brève parenthèse le long passage où sont spécifiées les indulgences promises, et omet la fin où il est question du collecteur, attaché au nonce.



gaient que par leur introduction, indiquant le but de la croisade. L'une d'elles, celle qui précède l'autre dans les registres pontificaux, flétrit les partisans de l'antipape, de ce Clément VII qui n'avait alors que quelques semaines à vivre, et déplore qu'ils tiennent occupé le royaume de Sicile et de Naples, ainsi que certains territoires immédiatement soumis au Saint-Siège. Et ce n'est qu'après avoir justifié ainsi la nécessité de combattre ces „schismatiques et hérétiques“, que le pape de Rome, dans une autre bulle qui remplace partout ces mots par celui de „hostes“, fait prêcher la croisade, aux mêmes conditions spécifiées dans tous les détails, contre les Turcs dont il décrit la cruauté.

Ce qui nous intéresse le plus, c'est l'énumération des pays victimes de leurs invasions. La principauté d'Achaïe, objet de la sollicitude spéciale d'Urbain VI, et le duché d'Athènes où régnait encore, jusqu'à sa mort qui, le 25 septembre de la même année, devait aggraver la situation<sup>90)</sup>, le beau-père du despote de Morée, Nerio Acciaiuoli, — ces deux Etats latins de la Grèce toujours particulièrement menacés, furent nommés expressément. Ceci confirme, avec l'intervention de l'archevêque de Néopatras, notre thèse qui rattache l'initiative pontificale aux événements de Romanie. Mais avant de les nommer, le pape parle de la Hongrie et de ses parties annexes: la Dalmatie, la Croatie, la Bosnie et la Slavonie, et ce qui est encore plus frappant, c'est précisément dans ces derniers pays que l'archevêque, venu de Grèce, est envoyé „pro quibusdam arduis negotiis“ et pour y prêcher la croix.

Nous verrons que quelques mois plus tard, un autre envoyé pontifical partira, avec une mission tout à fait analogue, dans d'autres pays. Mais il n'en reste pas moins certain que dès le début de son action en faveur de la croisade, Boniface IX songeait en même temps au péril qui menaçait la Grèce et à celui qui s'approchait des confins du royaume de Hongrie.

Cela est d'autant plus compréhensible que dès la fin de 1391, quelques mois après les négociations du pape avec Georges Balšić, Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie, en lutte avec les Turcs et avec les schismatiques de Bosnie<sup>91)</sup>, s'était vu

<sup>90)</sup> Zakythinos, o. c., p. 143 suiv.

<sup>91)</sup> Dans les registres pontificaux (Reg. Lateran. t. 25, fol. 127—128) les „scismatici in partibus Bosne commorantes“ sont ajoutés au texte pri-

accorder par le Saint-Siège une série d'indulgences et de grâces en faveur de sa personne et de tous ceux qui combattaient sous ses drapeaux<sup>92)</sup>. Et comme nous avons rappelé qu'en l'année, si décisive, de 1394 la Hongrie se trouvait elle-aussi parmi les pays qui songeaient à une croisade générale et devait bientôt négocier à ce sujet avec l'empereur de Constantinople, le terrain où Boniface IX voulait commencer son propre effort de propagande, pouvait sembler très bien choisi.

Cette propagande qui promettait à tous, gagnés d'une manière ou d'une autre, les privilèges des croisés en Terre-Sainte, et prévoyait également des offrandes en argent<sup>93)</sup>, redoubla en octobre de la même année. Cette fois, c'est un Dominicain, Jean fils de Dominique de Eugubio, qui reçut, à quinze jours d'intervalle, cinq bulles<sup>94)</sup> qui lui confiaient la tâche de prêcher la croisade, et cette fois il n'était plus question que des Turcs seuls. D'abord, le 15 octobre, envoyant son représentant en

---

mitif qui parlait seulement des „immanissimi Turchi necnon manichei et heretici“.

<sup>92)</sup> Monum. Vaticana Hungariae, s. I, t. III, nr. 203—205 (trois bulles du 18 déc. 1391).

<sup>93)</sup> C'est pourquoï „Basilus de Troisio, canonicus Idronensis“ devait accompagner l'archevêque de Néopatras en qualité de collecteur (Reg. Vatic. 314, fol. 261v).

<sup>94)</sup> Reg. Vatic. 314, fol. 300—303 et 311/2. La deuxième, du 18 oct. (fol. 301v—302), qui l'autorise à réduire la durée du service des croisés „propter fragilitatem nature humane“, et la quatrième, du 15 oct. (fol. 303), relative aux privilèges qu'il leur pourra accorder, sont de moindre importance. Son champ d'action est indiqué dans la première, du 15 oct. (fol. 300—301v; seul le fragment relatif aux invasions turques est publié chez Raynaldus, 1394, nr. 24): „in ducatu Austrie et in aliis civitatibus, opidis, terris et locis... subditis... Alberto duci Austrie et in Marchia Tervisina“, — dans la troisième, du même jour (fol. 302—302v): „ad nonnullas Alamanie et alias partes et maxime ducatus Austrie et Marchie Tervisine et nonnullorum aliorum locorum“, — et dans la cinquième, du 30 oct. (fol. 311—312; résumé et reproduction du passage relatif aux Turcs chez Raynaldus, 1394, nr. 25): „Verum quia dignum censemus et debitum universitatem inclitam Venetorum, huiusmodi fidelibus et devotis — sicut perfertur — oppressis beneficia grandia largentem, et alias provincias infra scriptas non minus ad premissa excitari et prefatis donis et graciis premiari, idcirco predicta et alia queque per nos concessa et tibi commissa in dictis litteris contenta ad Venecias Castellane diocesis necnon ad Aquilegensem, Gradensem et Saltzburgensem provincias... extendimus per presentes“.

Allemagne et plus spécialement en Autriche, dans les pays soumis à Albert de Habsbourg et dans la marche de Treviso, Boniface IX ne constatait qu'en termes généraux que de nouvelles plaintes lui étaient parvenues de „certaines parties de la chrétienté“ envahies par l'ennemi. Le 30 octobre, le pape spécifia qu'il s'agissait surtout de la Hongrie, et il élargit le champ d'action de Jean Dominici sur la république de Venise sur la bonne volonté de laquelle il semblait compter tout particulièrement, et sur l'archevêché de Salzbourg.

De nouveau, le choix de ces régions semblait d'autant plus heureux que c'étaient précisément les Vénitiens qui — nous l'avons vu — venaient d'encourager Manuel II à demander entr' autre l'appui du Saint-Siège, et dont la participation à la croisade était considérée comme essentielle par tous les intéressés<sup>95</sup>). Pourtant, c'est à Venise que nous pouvons constater le plus nettement l'échec de l'initiative pontificale ! Le nonce apostolique „sacre pagine magister“ — il s'agit naturellement de Jean de Eugubio qui était maître en théologie — y étant arrivé pour prêcher la croix contre les Turcs, le sénat décida à l'unanimité, le 17 janvier 1395<sup>96</sup>), de lui interdire cette prédication „in urbe nostra“, puisqu'il pouvait en résulter des inconvénients pour les citoyens et marchands vénitiens „in terris et potencia Turcorum“.

Malgré cette explication très sincère et malgré les prudentes réserves dont Venise entourait toujours sa participation à n'importe quelle action anti-ottomane, on est d'abord quelque peu étonné de ce refus catégorique. Est-ce que vraiment les prédications de Jean Dominici auraient été plus préjudiciables aux rapports entre Vénitiens et Turcs que les négociations diplomatiques que la république, convaincue de la „pessima intencio et dispositio Turcorum“ qui menaçait toutes ses possessions levantines<sup>97</sup>), menait simultanément, en matière de ligue chrétienne, avec tous les adversaires des Ottomans ?

---

<sup>95</sup>) M. Silberschmidt, *op. cit.*, passim (voy. surtout le chap. II/2, p. 104—110); l'auteur résume également (p. 102) la décision du sénat, relative à l'envoyé du pape, mais sans la mettre en rapport avec les bulles qui expliquent l'initiative de la curie romaine.

<sup>96</sup>) Sen. Secreta E, fol. 352v—353 (de la copie, „ex pag. 102“ de l'original).

<sup>97</sup>) Sen. Misti t. 43, fol. 76 (3 août 1395), extrait chez I orga, *op. cit.*,

Mais dans la décision du sénat il était dit très nettement que les Vénitiens, tout en étant prêts, comme leurs ancêtres, à s'associer à une telle entreprise, ne le feraient qu'au moment où les „reges et principes mundi“ s'y montreraient également disposés. Autrement dit, une initiative pontificale leur semblait insuffisante et risquée, aussi longtemps que le concours effectif des puissances catholiques n'était pas assuré. D'autre part, il convient de souligner que parmi ces puissances dont dépendait la réalisation du projet de croisade et que le sénat, quelques semaines avant l'incident avec le représentant du Saint-Siège, avait énumérées à l'ambassadeur de l'empereur Manuel II, la France et la Bourgogne figuraient en premier lieu<sup>98</sup>). Et c'est précisément avec le maréchal du duc de Bourgogne, avec Guillaume de la Trémoille, présent à Venise, qu'on négociait au lendemain<sup>99</sup>) des délibérations relatives à la prédication du Dominicain. On lui signalait, il est vrai, la nécessité d'attendre également les ambassadeurs hongrois, mais, ceux-ci arrivés, on leur fit comprendre à leur tour, qu'une expédition de leur roi, même agissant „cum favore“ de la Pologne, de la Bosnie et de l'Autriche, ne pouvait pas compter sur un concours nettement déterminé de Venise, si elle n'était pas entreprise de concert avec les ducs de Bourgogne, d'Orléans et de Lancaster<sup>100</sup>).

Or, à l'exception de ce dernier, il s'agissait de princes qui tout en travaillant à la liquidation du schisme d'Occident par la voie de cession des deux rivaux<sup>101</sup>), restaient pourtant, avec la France tout entière, le principal soutien du pape d'Avignon et, en tout cas, ne songeaient acunément à reconnaître celui de Rome<sup>102</sup>). Une croisade placée sous son patronage officiel et exclusif, prêchée par son nonce, n'était donc guère de nature à attirer la collaboration franco-bourguignonne, et c'est là, probablement, la raison la plus profonde qui dictait alors

p. 1114, nr. 45; cf. *ib.*, fol. 95 (décision du 9 déc. relative aux armements navaux), extrait chez Iorga, l. c. nr. 46.

<sup>98</sup>) Sen. Secreta E, fol. 348v (23 déc. 1394), résumé chez Silberschmidt, *op. cit.*, p. 99—100, extrait: Monum. Slav. merid., t. IV, nr. 482.

<sup>99</sup>) Monum. Slavorum merid., t. IV, nr. 483, 484 (21 janv. et 4 févr.).

<sup>100</sup>) Monum. Slav. merid., t. IV, nr. 488, p. 343 (12 mars 1395).

<sup>101</sup>) N. Valois, La France et le grand schisme, t. III, p. 35, 47 etc.

<sup>102</sup>) On espérait gagner Boniface IX lui aussi pour la voie de cession (*ib.*, p. 38/9).

l'attitude négative de Venise vis à vis de l'initiative de Boniface IX.

Cette initiative ne semble pas avoir eu plus de succès dans les autres pays où le souverain pontife avait fait prêcher la croix et où, comme en Hongrie notamment, la participation des princes et chevaliers de France était également considérée comme essentielle. C'est donc ainsi que le grand schisme d'Occident, comme l'avait prévu dès le début sainte Catherine de Sienne<sup>103</sup>), empêchait la collaboration de tout le monde catholique contre l'ennemi commun et paralysait surtout toute action de son chef naturel, du pape. C'est pourquoi également, et indépendamment des difficultés que pouvait créer le schisme oriental, l'empereur de Byzance, tout en envoyant ses ambassadeurs en Hongrie, à Venise et jusqu'en France<sup>104</sup>), ne fit alors aucune démarche à la curie romaine. Et par conséquent, celle-ci, de même d'ailleurs que celle d'Avignon, resta entièrement en dehors du mouvement qui amena en 1396 tant de croisés de tous pays sur le champ de bataille de Nicopoli<sup>105</sup>). Rien de plus caractéristique que le fait que la seule bulle pontificale de cette année, relative aux affaires d'Orient, ne concerne que la libération des chrétiens qui depuis plusieurs années étaient prisonniers des musulmans de Tunis<sup>106</sup>).

Cependant, ce qui n'est pas moins caractéristique, c'est le changement survenu à cet égard après Nicopoli et qui s'accroîtra au courant des années suivantes, jusqu'à la fin du XIV-siècle. A la nouvelle de la catastrophe du 25 septembre, qui provoqua à Venise „maximam displicentiam et turbationem“<sup>107</sup>),

<sup>103</sup>) Voy. ses lettres citées par Raynaldus, 1378, nr. 44.

<sup>104</sup>) Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIV siècle*, p. 228, nr. 1; voy. également le renseignement de Leclerc, *Hist. littéraire de la France*, t. XXIV, p. 388, sur la présence d'un envoyé de Manuel II à Lyon en 1395. Sur la mission de Manuel Philantropinos en Hongrie et à Venise: *Monum. Slav. Merid.*, t. IV, nr. 508—510, p. 359—361.

<sup>105</sup>) Du point de vue stratégique, la bataille de Nicopoli vient d'être étudiée une fois de plus par J. Skrzypek, *Bitwa pod Nikopolis*, *Przegląd histor.-wojskowy* 1936, p. 1—25.

<sup>106</sup>) *Reg. Vatic.* 315, fol. 44 (11 mars 1396; il s'agissait peut-être de conséquences de la fameuse croisade „de Barbarie“ en 1390); cf. *Reg. Vatic.* 316, fol. 322 (sur des démarches analogues de Boniface IX en 1400).

<sup>107</sup>) *Monum. Slav. Merid.*, t. IV, nr. 534/5, p. 387 (28 et 29 oct. 1396).

ce même sénat qui avait si mal reçu les premières démarches de Boniface IX en matière de croisade, estimant le 31 octobre 1396 qu'il fallait écrire au sujet de la défaite, si inquiétante, à toutes les puissances catholiques, songea en tout premier lieu au pape, c'est à dire à la personne „ad quam principaliter spectat superinde providere“<sup>108</sup>). Et celui-ci, sans rancune, ne pensait pas à se dérober à ces obligations. Dès le mois de février de l'année suivante, des ambassadeurs pontificaux arrivèrent à Venise pour y reprendre la question d'une action commune contre les Turcs.

Malheureusement, on ne sait pas grand'chose sur cette nouvelle démarche, si intéressante, de Boniface IX, et par conséquent, on l'a entièrement négligée jusqu'à présent dans les études consacrées à cette époque<sup>109</sup>). Nous ne connaissons ni les noms des ambassadeurs ni leurs instructions, puisque leur mission n'a laissé aucune trace dans les registres pontificaux, ce qui est une nouvelle preuve combien il y a de lacunes. Mais les réponses qui leur furent données, les 12 et 24 février 1397<sup>110</sup>), donc au cours de négociations prolongées, par le sénat vénitien, permettent de reconstituer à peu près ces négociations mêmes.

Nous voyons notamment que le pape ne s'était pas limité à proposer aux Vénitiens un nouvel essai de collaboration, mais qu'il en avait précisé le but: la défense de Constantinople, plus que jamais menacée après l'échec de la croisade franco-hongroise. Car le sénat, tout en estimant que les forces du pape et de Venise seraient insuffisantes et qu'il fallait d'abord pacifier au moins l'Italie, insistait sur tout ce que la république avait déjà fait et continuait de faire en faveur de Byzance. Rappelant qu'en l'année critique de 1396 ils avaient dépensé à cet effet presque cent milles ducats — plus que n'importe quel autre pays — les Vénitiens allaient jusqu'à affirmer que, sans eux, tout l'Empire d'Orient serait tombé dans les mains des Turcs. Avec ceux-ci — ajoutait-on — la république était toujours „per mare in guerra publica“, chose si coûteuse que dans ces conditions elle n'était

<sup>108</sup>) *Ib.*, nr. 538, p. 390; sur les hésitations qui accompagnaient ces délibérations — Silberschmidt, *op. cit.*, p. 166.

<sup>109</sup>) *P. ex.* chez Silberschmidt, *op. cit.*

<sup>110</sup>) *Sen. Secreta E.*, fol. 535v—538v et 539v—540v (de la copie).

pas en mesure d'adhérer en surplus à une ligue quelconque. Le sénat se limitait donc à promettre l'envoi d'une ambassade auprès du Saint-Siège, dès que la situation générale et celle de l'Italie se seraient éclaircies.

Il serait inutile d'examiner ici une fois de plus<sup>111)</sup> jusqu'à quel degré Venise avait réellement contribué à sauver Constantinople l'année précédente et pourquoi, tout en essayant de venir à l'aide de Manuel II<sup>112)</sup>, elle restait sceptique à l'égard de tout projet de ligue, revenant plutôt à l'idée d'une médiation entre Grecs et Turcs<sup>113)</sup>. Ce que, par contre, nous voudrions souligner, c'est que cette fois-ci la réponse, de nouveau négative au fond, que Venise donnait aux envoyés du pape de Rome, faisait expressément mention des difficultés accessoires qui résultaient du schisme d'Occident et de l'attitude du roi de France. On sait, en effet, que d'une part le conflit entre la France et le pape d'Avignon<sup>114)</sup> ne la rendait guère plus favorable à Boniface IX et que, d'autre part, la France restait maintenant la seule puissance occidentale qui continuait à s'intéresser sérieusement au sort de Byzance et lui accordera vraiment, au moment le plus critique, une aide précieuse<sup>115)</sup>.

Tout cela étant donné, on pourrait s'attendre à ce que le pape se décourageât définitivement et, de nouveau, restât à l'écart de toute nouvelle tentative en faveur de l'Empire d'Orient qu'un des Paléologues pensait même céder intégralement au roi de France<sup>116)</sup>. Il n'en fut rien. Au contraire, c'est dans les années de 1398 à 1400 que se place l'effort le plus énergique de Boni-

<sup>111)</sup> Voy. Silberschmidt, *op. cit.*, chap. IV/2, § 8—12.

<sup>112)</sup> Voy. p. ex. Sen. Misti, t. 43, fol. 166v (12 janv. 1397).

<sup>113)</sup> *Ib.*, t. 44, fol. 46 (17 juin 1398); on revenait ainsi à une idée qu'on avait prise en considération à la veille de la croisade de Nicopoli (cf. Iorga, *op. cit.*, p. 1115, nr. 51, 17 févr. 1396).

<sup>114)</sup> N. Valois, *op. cit.*, t. III, chap. II et III (l'ordonnance de soustraction d'obédience est datée du 27 juillet 1398, p. 183).

<sup>115)</sup> Delaville Le Roulx, *op. cit.*, p. 359 suiv.; G. Schlumberger, *Byzance et croisades*, Paris 1927.

<sup>116)</sup> *Ib.*, p. 368, nr. 1; sur ce curieux document de Jean VII Paléologue, du 15 juillet 1397, et le traité du 15 août de la même année, publié d'après l'original (Archives de la Côte-d'Or, B 11396) par Sp. Lampros (*Neos Hellenomnemon*, t. X, 1913, p. 248—257), voy. aussi F. Dölger dans *Byzant. Zeitschrift*, 1931, l. c.

face IX en vue de contribuer de son côté, et dans toute la mesure de ses forces, à la défense de la chrétienté contre les Turcs, et c'est tout de suite sa première bulle de 1398, datée du 1 avril<sup>117)</sup>, donc une année à peine après la réponse peu favorable des Vénitiens, qui indique clairement l'état l'esprit dans lequel il abordait sa tâche aussi difficile qu'ingrate.

„Nous compatissons de tout coeur à l'illustre prince Manuel Paléologue, empereur de Constantinople, et à ses sujets qui, bien qu'ils ne restent pas en notre pleine obédience et dévotion, en sincérité de foi et en union avec la sainte Eglise romaine, invoquent pourtant le nom du Christ qui apporte le salut“. Telles sont les paroles généreuses qu'on retrouvera, sous une forme ou une autre, dans toutes les énonciations ultérieures de Boniface IX, comme d'ailleurs aussi dans celles de ses successeurs. Elles insistent sur l'obligation de venir en aide aux Grecs, même schismatiques, au nom de la solidarité chrétienne et en présence d'un péril que le pape ne cesse pas de décrire en termes émouvants. On a fait observer<sup>118)</sup> que cette attitude s'explique par le fait même du schisme d'Occident qui rendait Rome plus indulgente à l'égard des schismatiques d'Orient. Mais il ne faut pas oublier qu'en principe, le Saint-Siège avait penché toujours, et dès avant le schisme d'Occident, vers l'opinion qu'il fallait secourir les Grecs, même schismatiques, sans attendre leur retour préalable à l'union avec l'Eglise romaine<sup>119)</sup>. Bien entendu, cependant, les initiatives pontificales en leur faveur étaient presque toujours le résultat d'une démarche faite auprès du Saint-Siège du côté byzantin, démarche accompagnée habituellement au moins d'une promesse d'union religieuse. Il y a donc lieu de se demander si l'appel en faveur de l'empereur Manuel II, lancé en printemps 1398 par Boniface IX, répondait lui aussi à une requête qui lui aurait été adressée préalablement.

---

<sup>117)</sup> Raynaldus, 1398, nr. 40 (le renvoi aux registres est inexact: cette bulle se trouve Reg. Vatic. 315, fol. 283—283v).

<sup>118)</sup> W. Norden. *Das Papsttum und Byzanz*, Berlin 1903, p. 705, n. 1; cf. p. 711, n. 1. Viller, *La question de l'union des Eglises 1274—1438* (Revue d'hist. ecclés. 1921/2).

<sup>119)</sup> O. Halecki, *Un empereur de Byzance à Rome*, passim, p. ex. p. 327.



Nous verrons tout à l'heure que tel a été le cas l'année suivante. Mais alors, renouvelant ses exhortations à la croisade, le pape mentionnera expressément l'ambassade venue de Constantinople. Rien de pareil ne se trouve dans les bulles de 1398. Auraient-elles donc été rédigées tout à fait spontanément, exclusivement inspirées par le fait, notoire en Europe, que la situation de l'Empire d'Orient était alors désespérée? Nous ne le croyons pas. Il nous semble plutôt que cette fois-ci, comme à plusieurs occasions antérieures, l'épiscopat latin de la Romanie avait signalé à la curie toute la gravité de cette situation et contribué à la décision pontificale. Tel avait été, en 1394, le rôle de l'archevêque de Néopatras. Tel fut sans doute maintenant celui de Paul, évêque de Chalcédoine, auquel Boniface IX adressa la première de ses bulles du 1 avril, le chargeant de prêcher la croisade. Et c'est lui probablement qui avait expliqué au pape que, dans les conditions présentes, il ne fallait plus se contenter d'intervenir, comme quatre ans auparavant, en faveur des puissances latines menacées par les Turcs — ce qui ne rendait qu'indirectement service aux Grecs, — mais poser nettement le problème essentiel: celui de la défense de Constantinople. Remarquons à ce propos que le siège épiscopal de Paul, l'antique Chalcédoine, se trouvait précisément en face de la ville impériale, sur la rive asiatique du Bosphore!

Nommé nonce apostolique, cet évêque fut chargé d'inviter tous les princes catholiques et, en général, le peuple chrétien à venir en aide au Paléologue, et de prêcher à cet effet la croisade dans les conditions habituelles: de nouveau, les privilèges et grâces accordés aux croisés allant en Terre Sainte étaient promis à tous ceux qui participeraient à cette action de secours, et il était spécifié que les subsides pécuniaires, réunis à cet effet, seraient fidèlement assignés à l'empereur par l'évêque de Chalcédoine. Pour des raisons qui nous échappent, il lui fut interdit d'exercer sa mission dans les limites de la province ecclésiastique de Mayence, c'est à dire dans la majeure partie de l'Allemagne. Sur ce terrain, quatre bulles du même jour<sup>120)</sup>

---

<sup>120)</sup> Reg. Vatic. 315, fol. 293v—296; Raynaldus, 1398, nr. 40, ne les résume qu'en une seule ligne („Viridunus“ est naturellement une erreur au lieu de „Undinis“).

confiaient la tâche d'y prêcher la croisade à une autre personnalité, au rang beaucoup moins élevé, mais jouissant, comme nous le verrons, de la confiance spéciale de Boniface IX, à son chapelain Augustin de Undinis, Bénédictin de Nursia. Ces bulles dont la première s'étend dans une longue introduction sur le danger ottoman et dont les autres entrent dans tous les détails de sa mission, lui attachant en qualité de collecteur un père franciscain d'Assise, ne contiennent — chose curieuse — aucune mention de l'empereur Manuel ni de Bajazet : elles ne constatent que sous une forme générale que „nonnullae Christianitatis partes“ étaient envahies par les Turcs. Il serait difficile, cependant, d'attribuer trop d'importance à cette différence de rédaction, d'autant plus que par la suite le but essentiel de l'action pontificale, celui de sauver Constantinople, se précisera encore plus nettement.

Car bientôt Manuel II lui-même, renseigné sans doute — peut-être par l'évêque de Chalcédoine — sur les dispositions favorables de Boniface IX, se décida d'entrer en négociations directes avec Rome, comme les Vénitiens le lui avaient suggéré dès 1394. Il ne se contenta pas d'écrire au pape, mais il le fit renseigner par un envoyé spécial, le noble Génois Hilaire Doria, parent (cognatus) de l'empereur, sur le péril extrême qui menaçait Constantinople et qui s'approchait aussi d'autres pays chrétiens, tels que la Valachie et la Hongrie que Bajazet se proposait d'envahir. Résumant ces nouvelles inquiétantes qu'il venait de recevoir, le souverain pontife s'empressa de redoubler ses efforts en faveur de la croisade, et aux termes d'une nouvelle bulle, datée du 6 mars 1399<sup>121)</sup>, il en confia de nouveau la prédication à Paul, évêque de Chalcédoine, qu'il comblait d'éloges.

Il ne manqua pas d'insister longuement sur les conséquences que la chute éventuelle de l'Empire d'Orient aurait pour la chrétienté tout entière, et il ajouta la phrase suivante, bien caractéristique : „Malgré que l'empereur, par suite d'anciennes erreurs, ne soit pas en pleine obédience vis à vis de nous et du Saint-Siège, nous espérons pourtant qu'étant donné que lui

---

<sup>121)</sup> A. Theiner, *Monum. Hungariae*, t. II, nr. 331 ; le texte chez Raynaldus, 1399, nr. 2—4, est incomplet.

et ses sujets invoquent le nom du Christ, source du salut, il rentrera par la suite, éclairé par le rayon de la grâce surnaturelle, dans l'unité de l'Eglise catholique". L'espoir de l'union religieuse était cette fois clairement exprimé, mais sans que le pape ait fait, plus qu'en 1398, de l'accomplissement de cette union une condition préalable de l'aide qu'il fallait immédiatement accorder à l'empereur „et par conséquent à la religion chrétienne“.

De nouveau, comme l'année précédente, le champ d'action du nonce fut limité par une réserve expresse. Il ne s'agissait plus de la province de Mayence, mais des terres soumises à Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie, où conformément au désir de ce roi, Boniface IX avait déjà auparavant (dudum) fait prêcher la croisade<sup>122)</sup>, naturellement en faveur de la Hongrie elle-même. Elle était en effet si menacée pour son propre compte qu'il était difficile, surtout après la triste expérience de Nicopoli<sup>123)</sup>, de lui demander un nouvel effort en faveur de Byzance. L'évêque de Chalcédoine ne devait donc point y pénétrer, sauf si peut-être le roi lui-même donnait son consentement.

Le pape ajoutait enfin que les sommes recueillies par le nonce devaient être transportées d'abord soit à Venise, soit à Gênes, déposées dans une banque par les autorités locales et ensuite assignées à l'empereur de Constantinople. A Venise, l'évêque Paul lui-même et l'envoyé impérial Hilaire Doria, agissant de concert avec le nonce, devaient surveiller ces opérations et veiller à ce que le Saint-Siège fût dûment renseigné sur l'importance des fonds. A Gênes, une tâche analogue fut confiée, en collaboration avec l'archevêque de cette ville, à deux gentillommes génois, Antoine Grillo et Nicolas Lomellini.

Mais ce qui est beaucoup plus important que tous ces détails — témoignant, il est vrai, de la sollicitude pontificale, — c'est de savoir quels furent les résultats de cette action réitérée de large envergure. A vrai dire, il était difficile d'espérer que dans les conditions troublées du monde catholique dont une partie seu-

<sup>122)</sup> Voy. plus haut.

<sup>123)</sup> M. Silberschmidt, op. cit., p. 171, après avoir signalé les nouvelles propositions en matière de croisade que Sigismond de Luxembourg fit à Venise en 1397, arrive à la conclusion: „Ungarn hat vorläufig als Kreuzzugsmacht vollkommen ausgespielt“.

lement reconnaissait le pape de Rome, ces résultats fussent très considérables. Malheureusement, à tous les obstacles de caractère politique vint s'ajouter encore la circonstance imprévue que les agents du Saint-Siège ne justifèrent pas la confiance que leur prodigait Boniface IX.

C'est du côté de Hilaire Doria que surgirent les premières complications. Ce représentant de l'empereur Manuel que le pape avait étroitement associé au sien, vint exposer à la curie romaine qu'il avait dépensé de ses propres fonds des sommes considérables en vue du but de sa mission, et demanda une indemnisation. Boniface IX acquiesça d'abord à cette demande et ordonna aux deux Génois qui s'occupaient de cette affaire dans leur ville natale, de remettre à leur concitoyen mille florins d'or, prélevés sur les sommes réunies par la mission pontificale. Bientôt, cependant, il semble avoir conçu des doutes au sujet de la légitimité des prétentions de Doria, et le 30 juin 1399 Grillo et Lomellini reçurent un contro-ordre qui leur fit remettre ces mille florins non pas à l'envoyé impérial, mais à un marchand génois, indiqué par le pape<sup>124</sup>).

Cet incident, menu mais significatif, fut suivi d'un autre, beaucoup plus grave. Ecrivant le 31 août à son collecteur dans le royaume d'Angleterre, Louis, évêque de Volterra<sup>125</sup>), Boniface IX rappelle d'abord qu'il avait envoyé l'évêque de Chalcédoine et Hilaire Doria jusque dans ce pays pour y prêcher, comme ailleurs, la croisade en faveur de l'empereur de Constantinople qu'il appelle cette fois-ci, d'une manière exceptionnelle, „carissimus in Christo filius“, formule réservée aux seuls monarques catholiques. Mais à peine les deux émissaires du Saint-Siège eurent-ils réunis des fonds destinés à ce but, que le malin — suivant l'expression du pape — sema entre eux la discorde. Ils cessèrent même de remplir leur mission, et il était à craindre que les fonds rassemblés ne fussent détournés de leur destination. Boniface IX autorisa donc son collecteur de saisir cet argent, de même que les objets de valeur, offerts à la suite de

<sup>124</sup>) Reg. Vatic. 316, fol. 216—216v.

<sup>125</sup>) Ib., fol. 234—234v; bref résumé chez Raynaldus, 1399, nr. 5. Sur les subsides obtenus du roi Richard II lui-même voy. A. A. Vasiliev dans *Žurnal Minist. Narodn. Prosv.* t. 39, p. 46/7.

la prédication, et de faire appel à cet effet, s'il était nécessaire, au bras séculier.

Cette fois, c'est l'évêque Paul lui-même qui semble avoir été le principal coupable, car quelques mois plus tard le pape se vit obligé de le faire emprisonner et d'ouvrir une enquête sur les „excès“ qu'on lui reprochait<sup>126</sup>). Mais avant de le faire, il avait pris, le 12 janvier 1400, une décision, imposée par ces événements scandaleux, et qui confiait toute la tâche de préparer la croisade à des mains plus dignes. Nous avons vu que dès 1398, lors de la première mission de l'évêque, un chapelain pontifical, le père bénédictin Augustin de Undinis, avait été choisi comme collaborateur, remplaçant le nonce dans les limites de la province de Mayence. Or, maintenant, cette mission lui fut renouvelée, en termes presque identiques, et les registres du Vatican<sup>127</sup>) nous ont conservé les six bulles qui en réglaient, comme d'habitude, tous les détails, en deux rédactions dont la différence mérite d'être retenue. Tout d'abord, il n'avait été question, de nouveau, que de la province de Mayence, mais dans la rédaction définitive on y ajouta non seulement une liste de cinq évêchés, situés dans les limites de l'Empire (Lausanne, Bamberg, Meissen, Lübeck et Cammin) et dans lesquels Augustin de Undinis, parcourant toute l'Allemagne des Alpes à la Baltique, devait prêcher la croisade contre les Turcs, mais aussi les trois royaumes scandinaves, récemment fédérés grâce à l'union de Kalmar.

S'il fallait encore une preuve de la ferveur avec laquelle Boniface IX essayait de gagner l'Europe tout entière, en tant qu'elle reconnaissait le pape de Rome, pour l'idée de défendre la chrétienté contre le péril ottoman, il suffirait de rapprocher ce texte, parlant de la Norvège, du Danemark et de la Suède, d'une autre bulle, rédigée un mois plus tard et envoyée à l'autre ex-

<sup>126</sup>) *Ib.*, fol. 324.

<sup>127</sup>) Premier texte: Reg. Vatic. 316, fol. 300v—303v et 306v—307; deuxième texte: Reg. Vatic. 317, fol. 92v—97. Raynaldus, 1400, nr. 8, après avoir cité ces deux textes, reproduit d'abord le passage essentiel de la première bulle d'après le deuxième texte, et résume ensuite — en citant le premier texte — la troisième bulle, permettant de réduire la durée du service militaire des croisés. N. Iorga, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XV-e siècle*, t. II, Paris 1899, p. 80, résume brièvement toutes les bulles, d'après le deuxième texte.

trémité de l'Europe, en Achaïe <sup>128</sup>). On se rappellera <sup>129</sup>) qu'Urban VI avait compté, un moment donné, sur les compagnies navarraises qui s'étaient installées dans cette principauté et qu'il croyait pouvoir utiliser dans la lutte contre les infidèles. Bien que l'appel pontifical, adressé en 1387 à leur chef, Pierre Bordo de San-Superan, n'eût donné alors aucun résultat, Boniface IX se décida maintenant de reprendre ce projet, encouragé, paraît-il, par une supplique que ce „vicaire de la principauté d'Achaïe“ venait de lui adresser. Rendant hommage aux mérites que, suivant les renseignements reçus à Rome, Pierre Bordo s'était acquis dans les luttes avec les Turcs, et l'invitant à continuer dans cette voie, le pape le nomma gonfalonier (vexillifer) de l'Eglise romaine dans la principauté d'Achaïe, l'autorisant à se prévaloir de ce titre dans ses campagnes futures contre les musulmans.

Il était certainement avantageux pour le Saint-Siège de disposer, indépendamment du concours, toujours douteux, des pays plus éloignés, d'une force armée agissante aux confins mêmes du monde catholique, directement exposés au péril ottoman. Mais on a le droit de se demander s'il n'était pas quelque peu risqué de confier maintenant l'étendard de l'Eglise — ce même étendard que Boniface IX avait attribué en 1391 dans des conditions analogues, mais sans résultat appréciable, à un des Balšići de la Zeta <sup>130</sup>) — à ce Pierre de San-Superan dont la politique ne cessait d'être singulièrement équivoque. Il considérait toujours comme principal adversaire, non pas les Turcs avec lesquels il n'hésitait guère d'entrer en connivence, mais le despote grec de Morée, dont il avait été le prisonnier en 1395 <sup>131</sup>), et avec lequel il était en guerre au moment même où il se plaçait sous l'autorité du Saint-Siège. Il est vrai que le pape prit ses précautions, chargeant deux prélats, l'un de Modon, l'autre de Patras, de recevoir du nouveau „vexillifer“ de l'Eglise un serment de fidélité et

<sup>128</sup>) Reg. Vatic. 316, fol. 319v—320v (reproduite intégralement, mais avec une citation inexacte, chez Raynaldus, 1400, nr. 10, du 16 février 1400). Notons que trois jours auparavant, le pape avait choisi un Dominicain de Péra comme inquisiteur „in partibus Tartarie et Grecie“, tenant compte de sa connaissance „linguarum ydiomatum partium earundem“; son prédécesseur avait été un Arménien (ib., fol. 320v—321v).

<sup>129</sup>) Voy. plus haut, p. 488—490.

<sup>130</sup>) Voy. plus haut, p. 495.

<sup>131</sup>) D. A. Zakythinos, op. cit., p. 155/6.

d'obéissance. Il est vrai également que le despote Théodore Paléologue ne pouvait pas être vu, à Rome, d'un oeil favorable, étant donné qu'il s'apprêtait à vendre ses possessions aux Hospitaliers, partisans du pape d'Avignon, et que lui aussi avait recours aux Turcs chaque fois qu'il l'estimait utile <sup>132</sup>). Mais en tout cas la décision de Boniface IX n'était pas de nature à faciliter ses rapports, si amicaux par ailleurs, avec l'empereur Manuel Paléologue, frère du despote.

Il importait de souligner cette nouvelle complication, puisque peu de temps après l'accord du pape avec le vicaire d'Achaïe, qui mourra d'ailleurs en novembre 1402 <sup>133</sup>) avant d'avoir pu rendre à l'Eglise les services espérés, l'empereur de Constantinople lui-même semble être venu personnellement à la curie romaine, comme jadis, en 1369—70, son père Jean V. Nous l'affirmons avec une certaine précaution, car dans l'histoire si intéressante et, en général, si soigneusement étudiée du voyage de Manuel II en Occident, la question de sa rencontre avec Boniface IX constitue incontestablement le point le plus obscure. D'après les recherches les plus récentes <sup>134</sup>), le fait même de cette rencontre ne saurait plus être mis en doute. Mais les sources narratives qui font allusion à cette entrevue sont très imprécises <sup>135</sup>) et troublées, comme nous le verrons, par des détails incontestablement légendaires, de sorte qu'on a pu se demander <sup>136</sup>), si l'empereur a vu le pape, lorsqu'il traversait l'Italie pour la première fois, venant de Byzance et se rendant en France — donc en printemps 1400 — ou bien trois ans plus tard, lorsqu'il regagnait sa capitale après son long séjour en Occident.

Dans ces conditions, il convient d'examiner de plus près le seul document qui puisse nous éclairer sur ce point. C'est la

<sup>132</sup>) *Ib.*, p. 158—161.

<sup>133</sup>) *Ib.*, p. 162.

<sup>134</sup>) Sp. Lampros, *Palaiolôgeia kai Peloponesiaká*, t. III, Athènes 1926, p. 207, signalé par V. Laurent, *Echos d'Orient*, t. XXXI, 1932, p. 375/6, n. 1.

<sup>135</sup>) P. ex. le témoignage du Livre des faits du maréchal Boucicaut, qui n'indique même pas clairement de quel pape il est question.

<sup>136</sup>) Dans le travail le plus documenté sur le voyage de Manuel II, que nous devons à A. A. Vasiliev, *Putešestvie vizantiiskago imperatora Manuila II Paleologa po zapadnoï Evropě*, *Žurnal Minist. Narodn. Prosv.*, t. 39, 1912, p. 64, 293/4.

bulle pontificale, datée de Rome du 27 mai 1400<sup>137</sup>) et conçue en termes assez semblables à celle de 1399 qui faisait prêcher la croisade à l'évêque de Chalcédoine<sup>138</sup>). Elle fait suite, en effet, à toute cette série de bulles que nous venons d'examiner, suivant les initiatives romaines en cette matière, et c'est pourquoi il suffira de souligner les nuances par lesquelles le texte nouveau se distingue des autres.

Comme celui du 6 mars 1399, il constate explicitement que la décision du pape de réagir contre le danger de la part des Turcs a été provoquée par les plaintes de l'empereur de Constantinople. Mais tout en le répétant, Boniface IX ne parle plus de Hilaire Doria, envoyé à la curie par Manuel II: il n'est question que de l'empereur lui-même qui „nuper... auribus nostris lacrimabiliter intimare curavit“ combien la situation était dangereuse. A la rigueur, on pourrait expliquer ce changement de rédaction par les malentendus qui avaient surgi entre le pape et Doria. Mais il semble beaucoup plus simple de voir dans les mots que nous venons de citer textuellement, une allusion à la visite personnelle de l'empereur qui tout récemment (nuper), plus d'une année après l'envoi de Doria, était venu „les larmes aux yeux“ oralement („auribus nostris“) confirmer au pape combien il avait besoin de secours. Il semble résulter incontestablement de cette interprétation que c'est précisément alors, en mai 1400, que Manuel II était venu à la curie romaine, entre son séjour à Venise et Milan et son départ pour la France, recherchant partout cette aide contre les Turcs qui était en ce moment plus urgente que jamais.

Restait à savoir ce que Boniface IX pouvait faire pour l'aider plus efficacement, après avoir chargé, quatre mois plus tôt, Augustin de Undinis de prêcher la croisade en Europe centrale et septentrionale. La réponse à cette question nous est donnée par la deuxième différence qui distingue la bulle du 27 mai 1400 de toutes les précédentes. Au lieu d'envoyer une fois de plus un ou deux émissaires du Saint-Siège dans une région dé-

<sup>137</sup>) Reg. Vatic. 317, fol. 18v—20v. Raynaldus, 1400, nr. 8, n'en cite qu'un bref passage (identique d'ailleurs avec celui qu'on trouve — 1399, nr. 3/4 — dans son texte abrégé de la bulle du 6 mars 1399); N. Iorga, Notes et extraits, t. II, p. 81, en donne un résumé.

<sup>138</sup>) A. Theiner, Monum. Hung., t. II, nr. 331; voy. plus haut, p. 509.



terminée, méthode qui ne donnait que des résultats limités et ne pouvait être répétée indéfiniment, le pape décida de s'adresser cette fois-ci, sous forme d'encyclique, à tous les patriarches, archevêques et évêques, et par leur intermédiaire, à tous les fidèles du monde entier<sup>139</sup>). Cette forme nous fait songer à l'encyclique lancée le 13 novembre 1369, après la conversion de Jean V Paléologue, père de l'empereur actuel, par Urbain V<sup>140</sup>). Mais tandis que ce message antérieur insistait sur le succès obtenu au point de vue de l'union religieuse et restait plutôt dans le vague en tant qu'appel en faveur de la défense de l'Empire d'Orient, Boniface IX, après „mûre délibération“ avec ses cardinaux, demandait non seulement à tout le peuple chrétien d'aider l'empereur Manuel „totis viribus“, mais précisait tout de suite le nouveau système de prêcher la croisade à cet effet. Tous les évêques du monde catholique devaient se charger personnellement de cette tâche dans leurs diocèses respectifs, les jours de fête et les dimanches, publiant la nouvelle bulle après l'avoir fait traduire „in vulgari“ et invitant tout le monde, en premier lieu „les rois et les princes“, à prendre la croix, aux conditions habituelles. Chaque évêque, également, devait remplir le rôle de collecteur des fonds réunis, plaçant des troncs dans les églises, faisant parvenir les offrandes à l'empereur et envoyant les comptes, inscrits dans des livres spéciaux, à la Chambre apostolique.

Tout semblait donc prévu pour mobiliser tous ceux que la voix du pape de Rome pouvait atteindre et pour organiser mieux que jamais la collaboration de l'Eglise catholique à la défense de Constantinople. Mais, relisant cette belle encyclique dans les registres pontificaux, on constate malheureusement qu'elle y est biffée tout entière, annulée — comme le certifie une note contemporaine en marge du texte — par ordre du camérier qui déchirait les bulles<sup>141</sup>). Impossible de se dissimuler qu'aucune de ces bulles, toutes préparées, n'est partie de Rome et que tout le projet a dû être abandonné, à peine conçu. Et il n'y a aucune indication qu'il ait été remplacé par un autre. Au contraire, à partir de ce moment et pendant tout le reste du pontificat de Boni-

<sup>139</sup>) „Ac dilectis filiis electis ubilibet constitutis“.

<sup>140</sup>) O. Halecki, Un empereur de Byzance à Rome, p. 201.

<sup>141</sup>) „Cancellata de mandato domini camerarii, cum bulle fuerunt lacerate per eundem dominum camerarium“.

face IX qui ne mourut que le 1-er octobre 1404, il manque toute trace de rapports entre Rome et Byzance, et en général, d'une continuation des efforts du Saint-Siège en matière de croisade<sup>142</sup>). Ce fait étonnant qui jusqu'à présent a passé inaperçu, peut s'expliquer de deux façons différentes.

D'une part, il n'est certes pas impossible qu'après toutes les expériences antérieures peu encourageantes et étant donné l'état troublé de la chrétienté occidentale, souligné dans l'introduction de l'encyclique, comme dans celle de la bulle du 6 mars 1399, des doutes soient survenus sur l'opportunité de ce nouvel appel dont la forme était inusitée et l'efficacité incertaine. Peut-être voulut-on, avant de revenir à la charge, attendre les résultats de la mission confiée à Augustin de Ursinis, conçue elle aussi comme une entreprise de longue haleine, les indulgences prévues devant rester valables jusqu'au 1-er août 1401<sup>143</sup>). Dans l'intervalle, Constantinople restait protégée par les renforts venus de France où séjournait l'empereur lui-même, et l'année suivante la bataille d'Angora (28 juillet 1402) semblait définitivement délivrer l'Empire d'Orient du danger ottoman. Ce qui explique également que Manuel, rentrant à cette nouvelle dans sa capitale dégagée, ne semble plus s'être arrêté pour rencontrer Boniface IX une seconde fois.

D'autre part, cependant, il faut admettre également une autre possibilité : celle d'un malentendu entre ce pape et l'empereur, qui se serait produit entre la rédaction et l'expédition de l'encyclique du 27 mai 1400. Cette éventualité doit être prise en considération d'autant plus qu'une chronique grecque<sup>144</sup>) prétend que le pape aurait retiré l'appui promis à l'empereur, celui-ci n'ayant pas voulu baiser la manche d'un évêque, ornée d'une effigie du Christ ! Il va sans dire que ce n'est pas pour un détail protocolaire, que Boniface IX, jusqu'alors plein de sympathie compatissante pour le Paléologue, aurait annulé les bulles

---

<sup>142</sup>) Bien entendu, on trouve pendant toute la durée du pontificat de Boniface IX des nominations de collecteurs de la Chambre apostolique en Roumanie (*Archives du Vatican*, Arm. XXXIII, t. 12, fol. 149v, 170, 182, 214, 223 — de 1391 à 1403), mais aucun n'y semble avoir joué un rôle semblable à celui de Nicolas de Mercadantibus au temps d'Urbain VI.

<sup>143</sup>) N. Iorga, *Notes et extraits*, t. II, p. 80.

<sup>144</sup>) Citée par A. A. Vasiliev, *op. cit.*, p. 294, n. 1.

écrites en sa faveur. Mais cette légende malveillante peut être quand-même l'écho d'un dissentiment dont il nous faut chercher la vraie cause possible. Ce n'est pas non plus le fait du schisme oriental qui a pu le provoquer, puisque nous avons vu avec quelle indulgence le pape interprétait ce fait dans ces bulles antérieures. Mais nous savons également combien l'affligeait la persistance du schisme d'Occident: ne déplorait-il pas, comme d'habitude, au début de l'encyclique projetée, les „séditions intestines“ qui déchiraient l'Eglise dont les „fils scélérats“, sévissant contre leur mère commune, empêchaient le Saint-Siège de remédier plus efficacement au péril extérieur? Dans ces conditions, Boniface IX voyait certainement sans plaisir que de Rome l'empereur se rendait précisément en ce royaume de France qui dès le début du schisme était à la tête de l'opposition contre la curie romaine. Et s'il comprenait la nécessité d'une démarche politique auprès du roi et des princes, qui étaient d'ailleurs, à cette époque, brouillés également avec son rival Benoît XIII, il ne pouvait admettre que son protégé byzantin s'adressât à cet anti-pape. Or, c'est ce qui arriva précisément, lorsque Manuel II envoya son conseiller, Alexis de Vrana, à Avignon pour présenter à Benoît, toujours étroitement bloqué dans son palais, une requête analogue à celle qu'il venait de faire à Rome<sup>145</sup>). Il est vrai que cette démarche ne fut réalisée qu'en juillet 1401, mais le projet en fut certainement antérieur, et si Boniface IX a eu connaissance de ces intentions impériales, il a dû être profondément indigné de ce qu'il pouvait considérer comme une ingratitude, voire un manque de loyauté et d'égard vis à vis de sa personne.

Si cette hypothèse répond à la réalité, le Paléologue s'est aliéné tout à fait inutilement les sympathies du pape de Rome. Car au moment donné, celui d'Avignon ne pouvait absolument rien faire pour secourir Constantinople: les bulles par lesquelles, imitant Boniface IX, il cherchera à provoquer l'envoi de secours à l'empereur, ne seront écrites que le 6 décembre 1403<sup>146</sup>), lorsque la réconciliation avec la France et la restitution d'obédience,

<sup>145</sup>) N. Valois, op. cit., t. III, p. 389 (d'après la chronique de Martin d'Alpartil); cf. Vasiliev, loc. cit.

<sup>146</sup>) Ib., p. 389, n. 2 (d'après Reg. Vatic. 326, fol. 289); cf. p. 344, sur la restitution d'obédience par la France.

accomplie quelques mois plus tôt, auront amélioré la situation de Benoît XIII. Mais à cette date, plus d'une année après la bataille d'Angora, Byzance n'aura plus besoin de cette intervention.

### III. ROME, BYZANCE ET LA POLOGNE A LA VEILLE DES GRANDS CONCILES.

La défaite retentissante, infligée aux Turcs par les Mongols, saluée par les chrétiens d'Orient comme délivrance définitive du danger ottoman, n'était qu'un répit qui ne fut d'ailleurs nullement utilisé: après une dizaine d'années de luttes fratricides entre les successeurs de Bajazet, dont ni Byzance ni, en général, le monde chrétien, ne surent profiter, la puissance turque devait, en effet, renaître, plus menaçante que jamais<sup>147</sup>). Mais encore plus rapidement, les espérances qu'on avait attachées au rôle de Tamerlan, s'étaient révélées dangereusement illusoire. Les Turcs à peine écrasés, ce conquérant insatiable se tourna contre les chrétiens qui avaient cru trouver en lui un allié, et après avoir pris et saccagé Smyrne<sup>148</sup>), ce dernier avant-poste latin en Asie Mineure, si longtemps gardé par les Hospitaliers, il devint à son tour un voisin extrêmement dangereux pour l'Empire byzantin. C'est contre lui que Manuel II, sommé d'accorder aux Mongols le libre passage des Détroits, dut demander l'aide de l'Occident catholique, lorsqu'en 1405, après une interruption de quelques années, il reprit ses relations avec Rome où en novembre de l'année précédente Innocent VII avait succédé à Boniface IX.

Si vraiment un malentendu s'était produit entre ce dernier et l'empereur, le nouveau pape n'en tint aucunement compte. Car la bulle que, le 25 mai 1405, il adressa au Paléologue<sup>149</sup>), la seule d'ailleurs qui, pendant ce pontificat de deux ans à peine, toucha aux affaires d'Orient<sup>150</sup>), porte l'empreinte de la plus grande

<sup>147</sup>) N. Iorga, *Gesch. des osmanischen Reiches*, t. I, p. 325—360.

<sup>148</sup>) Delaville Le Roulx, *op. cit.*, p. 395.

<sup>149</sup>) *Reg. Vatic.* 333, fol. 212v—214v, publiée chez Raynaldus, 1405, nr. 1—4.

<sup>150</sup>) Sauf, comme d'habitude, les nominations de collecteurs en Roumanie et la correspondance avec eux, relative à des questions financières

bienveillance à l'égard de l'empereur. Répondant à son ambassade, il ne fait aucune allusion au schisme oriental et, suivant l'exemple de son prédécesseur, fait tout de suite, et sans aucune condition préalable, prêcher la croix contre les nouveaux infidèles qui inquiétaient Constantinople. Et ce qui est plus, Innocent VII confie à l'empereur orthodoxe le choix des évêques, prélats ou théologiens catholiques qui seraient chargés de cette prédication dans les pays le plus rapprochés du danger: en Italie méridionale, en Hongrie, dans les Balkans et en Roumanie elle-même.

Il est vrai que lorsque cette bulle partait de Rome, le „trulentissimus Tambourlanus“ ne vivait plus et qu'il était mort, le 19 février 1405 au fond de l'Asie, après s'être décidé de marcher non pas contre l'Europe, mais contre la Chine. Les négociations entre Rome et Byzance, reprises sous l'impression d'une menace qui ne devait pas se réaliser, n'eurent donc pas de suite; mais cet incident nous prouve quand-même toute la complexité de la question d'Orient et toute la difficulté d'organiser la défense d'une chrétienté divisée, contre des ennemis très divers. Nous constatons notamment une différence essentielle entre le sud-est et le nord-est de l'Europe. Pour Constantinople et pour les Balkans, l'avance de Tamerlan, d'abord même avantageuse, n'avait constitué ensuite qu'une manifestation exceptionnelle et passagère d'un danger inconnu par ailleurs. Au nord de la Mer Noire, par contre, ce même danger, le danger mongol ou tartare, incarné alors, pendant une quinzaine d'années, par ce chef redoutable et ses satellites, était une menace permanente, beaucoup plus proche que celle qui venait des Ottomans, et bien antérieure à celle-ci.

Parmi les puissances occidentales, Venise seule était à même de se rendre compte de cette différence. Nous l'avons vue<sup>151)</sup> signaler la première à l'empereur de Constantinople que pour lui Tamerlan, attaquant les Turcs du côté de l'Asie Mineure, pouvait être momentanément un allié, au moins involontaire. Mais en même temps les possessions des Vénitiens sur les rives septentrionales du Pont Euxin, notamment leur colonie de Tana à l'embouchure du Don, se trouvaient exposées, grâce à la conquête

(Archives du Vatican, Arm. 30, t. 12, fol. 245, 246v—247; Reg. Vatic. 333, fol. 272).

<sup>151)</sup> Voy. plus haut, p. 497.

du Kiptchak par Tamerlan, à un „manifestum periculum“<sup>152</sup>). Inquiétante depuis 1391, cette conquête entraîna dès le début de 1395 des „novitates“ de plus en plus graves<sup>153</sup>) qui aboutirent le 14 septembre de cette année au sac de Tana<sup>154</sup>). Ce n'est qu'à grand'peine que la république pouvait maintenir la pratique annuelle du „viagium Tane“<sup>155</sup>), aussi longtemps que Timur le Boiteux dominait dans toute cette région, et ce n'est qu'à partir de 1397 qu'elle se retrouva „in pacifico statu“, „Zamblanus“ s'étant retiré en Asie et „l'empereur Toctamis“, c'est à dire le Khan de la Horde d'Or, favorable aux Vénitiens, ayant pu reprendre le pouvoir<sup>156</sup>).

Mais ces soucis de la lointaine Venise dont tant d'autres possessions levantines souffraient plutôt des invasions ottomanes, étaient peu de chose comparés à ceux qui résultaient du voisinage immédiat des terrains de conquête de Tamerlan pour un autre Etat catholique, pour la Pologne qui, fédérée avec la Lithuanie, s'étendait alors jusqu'à l'embouchure du Dniéper. Depuis le congrès tenu à Cracovie en 1364, lorsque le roi de Chypres, Pierre de Lusignan, y était venu pour inviter à la croisade les monarques réunis auprès du roi de Pologne<sup>157</sup>), et à plus forte raison, depuis l'union polono-lithuanienne conclue en 1386, on espérait en Occident que cette nouvelle grande puissance catholique s'associerait à toute ligue anti-ottomane<sup>158</sup>), tant dans son propre intérêt, que grâce au zèle de néophyte de son nouveau roi, Jagellon de Lithuanie. Malheureusement, on ne se rendait

<sup>152</sup>) Sen. Misti, t. 42, fol. 30v (26 oct. 1391); cf. Silberschmidt, op. cit., p. 128/9.

<sup>153</sup>) Ib., t. 43, fol. 63 (27 mai 1395).

<sup>154</sup>) Silberschmidt, loc. cit., ainsi que p. 131. L'importante instruction pour Blanco de Ripa (Sen. Misti, t. 43, fol. 110v—111v, 22 févr. 1396) qui y est utilisée, est publiée en grande partie chez N. Iorga, *Veneția în Marea Neagră*, p. 1116/7, nr. 52.

<sup>155</sup>) Voy. p. ex. Sen. Misti, t. 43, fol. 102v (21 janv. 1396).

<sup>156</sup>) Ib. t. 43, fol. 171v (20 févr. 1397). Sur les origines des rapports de Venise avec Tokhtamis, „imperator Cazarie“, bientôt après la „creatio sue excellentissime maiestatis“, voy. ib. t. 37, fol. 32v—34v (15 nov. 1381, résumé chez N. Iorga, op. cit., p. 1064/5, nr. 9).

<sup>157</sup>) N. Iorga, *Philippe de Mézières*, Paris 1896, p. 195/7; cf. O. Halecki, *Un empereur de Byzance à Rome*, p. 84, n. 3.

<sup>158</sup>) Ib., p. 471; cf. O. Halecki, *Początki stosunków polit. między Polską a Francją*, 1932 (extrait des *Mélanges W. Sobieski*), p. 11/2.

pas compte que l'Etat polono-lithuanien qui n'était alors pas encore directement menacé par les Turcs, l'était par contre inévitablement par ses voisins tartares. Seul le Saint-Siège qui déjà dans le passé n'avait jamais insisté sur la participation de la Pologne aux grandes croisades en Terre-Sainte, constatant qu'elle avait à combattre les païens et les schismatiques de son propre voisinage, comprenait cette situation, et c'est pourquoi aussi les papes de l'époque du grand schisme, lorsqu'ils s'adressaient en cette matière à la Pologne, parlaient à la fois des Turcs et des Tartares<sup>159</sup>).

Urbain VI le fit en date du 1-er avril 1388<sup>160</sup>), donc deux ans à peine après l'avènement de Jagellon au trône de Pologne, et accordant des indulgences à ceux qui prendraient la croix, parlait d'une expédition que le roi se proposait de faire, en faveur de la foi, „contra Turcos et Tartaros et alias barbaricas nationes“. Si Jagellon, malgré tous les autres problèmes qu'il avait à résoudre au début de son règne, avait alors véritablement un projet pareil — projet dont nous n'avons d'ailleurs aucune autre trace — il ne pouvait s'agir que des Tartares seuls. Mais il n'est pas difficile d'expliquer pourquoi les Turcs sont mentionnés avant eux. De deux choses l'une: ou bien le roi les nommait lui-même, obtenant alors du Saint-Siège la reconnaissance définitive de son mariage avec Hedvige d'Anjou<sup>161</sup>), désirant montrer combien ce mariage était utile à la chrétienté tout entière et n'ignorant pas que la lutte contre les Turcs tenait particulièrement à coeur au souverain pontife; ou bien cette mention a-t-elle été ajoutée par Urbain VI qui, comme nous l'avons rappelé<sup>162</sup>), préparait en ces mêmes semaines une action anti-ottomane et voulait intéres-

<sup>159</sup>) Voy. aussi nos observations dans: La Pologne et l'Empire byzantin (Byzantion VII, 1932), p. 47—50; La Pologne et la question d'Orient (La Pologne au VII-e Congrès int. des sciences hist., Vars. 1933), p. 433—436.

<sup>160</sup>) Codex epist. saeculi XV, t. II, nr. 13. On remarquera que nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec l'interprétation de cette bulle — et à plus forte raison de celle du 4 mai 1399 — donnée par B. Stachoń, *Polityka polska wobec Turcji*, Lwów 1930, p. 23, n. 1.

<sup>161</sup>) Codex dipl. ecclesiae cath. Vlnensis, t. I, nr. 12 (18 avril 1388); cf. nr. 10 (12 mars 1388). Sur l'ensemble des négociations entre la Pologne et le Saint-Siège voy. W. Maciejewska, *Jadwiga Królowa Polska*, Kraków 1934, p. 77—79.

<sup>162</sup>) Voy. plus haut, p. 492.

ser le roi de Pologne à l'ensemble du problème de la défense de la chrétienté.

Dans les années qui suivirent, ce problème se compliqua singulièrement en ce qui concernait la Pologne et surtout la Lithuanie qu'elle venait de se rattacher et de convertir au catholicisme. Cette conversion était, en effet, contestée par l'Ordre Teutonique, qui se sentait menacé dans sa raison d'être et continuait à organiser des prétendues croisades contre les Lithuaniens. Et comme auparavant, il y invitait avec succès non seulement la chevalerie allemande, mais aussi celle des pays occidentaux, convaincue que ces „voyages de Prusse“ étaient dirigés contre des „Sarrasins“. Rien de plus caractéristique que l'attitude de la Bourgogne d'où une élite de la noblesse se rendait alors presque régulièrement en Prusse pour participer aux expéditions de l'Ordre Teutonique en Lithuanie<sup>163</sup>), jusqu'au moment où Philippe le Hardi qui avait promis au grand-maître sa participation personnelle à une de ces campagnes<sup>164</sup>), commença à hésiter — vers 1394 — si „le voyage que nous avons emprins de faire au plaisir de Dieu“, devait se diriger „devers les parties de Hongrie ou de Prusse“<sup>165</sup>). Ce fut, comme nous le savons, „le voyage de Hongrie“, véritable croisade dirigée contre les Turcs et destinée à sauver Constantinople, qui, longuement négocié, conduisit en 1396 tant de Bourguignons jusqu'à Nicopoli. Mais encore pendant de nombreuses années certains d'entre eux continueront à répondre aux appels des Teutoniques de Prusse.

<sup>163</sup>) On en trouve de nombreux témoignages dans les Archives de la Côte-d'Or à Dijon, sous forme de mandements de paiement des indemnités pour „le voyage de Prusse“, conservés soit en parchemins originaux (liasse B 11932, nr. 1—5, 1391—1394), soit surtout dans les livres des comptes (p. ex. B. 1500, fol. 65v, 66v; 1501, fol. 35v, 36v; 1503, fol. 80, 81, 84; 1511, fol. 69v, etc.). Voy. aussi E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et Jacques sans Peur*, Paris 1888, p. 543.

<sup>164</sup>) Voigt, *Codex dipl. Prussicus*, t. V, nr. 57 (20 oct. 1394).

<sup>165</sup>) Voy. sa lettre au comte de Namur publiée en annexe à l'ouvrage de O. Cartellieri, *Geschichte der Herzoge v. Burgund*, t. I, Leipzig 1910, p. 145/6. A partir de ce moment, les livres des comptes parlent, au lieu des „voyages de Prusse“, de ceux de Hongrie. Mais ce n'est que depuis les expériences faites en Prusse par Gilbert de Lannoy, en 1413, que les chevaliers franco-bourguignons se rendirent exactement compte de la situation (O. Halecki, *Początki stosunków polit. między Polską a Francją*, p. 18—21).



Dans ces conditions, et étant donné en outre l'antagonisme politique entre Jagellon et Sigismond de Luxembourg, on ne peut guère s'étonner que la participation polonaise à la croisade de Nicopoli ait été insignifiante, limitée à un certain nombre de volontaires<sup>166</sup>). Il y avait encore une autre raison. Profitant d'un apaisement dans ses relations avec l'Ordre Teutonique, Vitold de Lithuanie, cousin de Jagellon qui lui avait confié l'administration de son pays d'origine, préparait alors, de concert avec le roi, une autre croisade: une intervention dans le monde tartare, divisé alors entre les partisans de Tamerlan et les adversaires du grand conquérant. Soutenant ce Tokhtamis que nous avons rencontré comme ami des Vénitiens et qui recherchait l'appui polono-lithuanien, Vitold pénétra dès 1397 et 1398 jusque vers ce „caput sancti Johannis“ près de Caffa en Crimée, dont parlent également les documents vénitiens<sup>167</sup>), et projetait une campagne décisive pour l'année suivante.

Ces projets semblent avoir été inconnus en Occident où ils auraient d'ailleurs provoqué peu d'enthousiasme, puisqu'on considérait encore Tamerlan comme un allié présomptif contre les Turcs. Même les Vénitiens, le mieux renseignés, avaient envisagé plutôt — nous l'avons noté incidemment<sup>168</sup>) — une collaboration du roi de Pologne avec celui de Hongrie, et au lendemain de Nicopoli, le duc de Bourgogne voulut intéresser Jagellon au sort des nombreux prisonniers et provoquer à cet effet une intervention polonaise auprès de Bajazet<sup>169</sup>). Mais ce qui nous intéresse ici plus particulièrement, c'est d'une part l'attitude de Rome et d'autre part celle de Byzance, en présence des projets polono-lithuaniens.

<sup>166</sup>) Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIV-e siècle*, pièces justif. XXII, p. 78—86.

<sup>167</sup>) Sen. Misti, t. 43, fol. 140v (13 juillet 1396: „apud caput sti Johannis, quod est distans a Chaffa per 3 milliaria“; cf. Silberschmidt, op. cit., p. 130). Il faut rapprocher cette mention du renseignement suivant lequel Vitold, au cours de sa campagne de 1398, aurait construit un château du même nom (Ss. rer. Pruss. t. III, p. 222). Sur les campagnes tartares de Vitold 1397—99 voy. M. Żdan, *Stosunki litewsko-tatarskie za czasów Witolda*, Ateneum Wileńskie 1930, p. 540—553.

<sup>168</sup>) Voy. plus haut, p. 503.

<sup>169</sup>) Plancher, *Histoire générale et partic. de Bourgogne*, t. III, Dijon 1748, p. 152 (d'après les livres de comptes de Philippe le Hardi).

Boniface IX que nous avons vu si désireux — notamment en 1398 et 1399 — de provoquer une nouvelle croisade contre les Turcs et en faveur de Constantinople, n'oublia pas du tout la Pologne, en adressant ses appels éloquentes à tous les pays de son obédience. Le 4 mai 1399, il envoya une longue bulle à Pierre Wysz, évêque de Cracovie<sup>170</sup>), et comme elle se place entre celles du 6 mars de cette année et du 12 janvier 1400, qui chargeaient d'abord l'évêque de Chalcédoine, puis Augustin de Undinis, de prêcher la croix en vue de secourir l'empereur Manuel<sup>171</sup>), on serait enclin d'y voir une preuve évidente que le pape voulait associer à cette seule et même entreprise le puissant royaume de Jagellon, beaucoup plus proche de l'ennemi que ne l'étaient par exemple l'Allemagne, la Scandinavie et l'Angleterre.

Cependant, faisant prêcher la croix dans le royaume de Pologne et dans les principautés de Lithuanie, de Russie, de Podolie et de Valachie qui lui étaient soumises, Boniface IX, sans faire aucune allusion au sort de Constantinople, ne parlait que du danger qui menaçait ces régions où régnait Ladislas Jagellon, de la part des „Tartarorum, paganorum, Turcorum et aliarum barbararum nationum“. Les Tartares sont donc nommés en premier lieu, et ce n'est que parmi les autres ennemis de la foi que figurent également les Turcs qui de toutes les terres énumérées dans la bulle n'envahissaient alors que la Valachie<sup>172</sup>). A plus forte raison que la bulle d'Urbain VI, de 1388, examinée plus haut, celle de son successeur semblerait donc concerner surtout les luttes locales de l'Etat polono-lithuanien avec ses voisins tartares.

Surtout, mais pas exclusivement. On a fait observer avec raison<sup>173</sup>) que l'évêque de Cracovie auquel le pape adressait son message, lui confiant sa réalisation, de même qu'Albert Jastrzębiec, élu évêque de Poznanie, l'envoyé du roi de Pologne qui

<sup>170</sup>) A. Theiner, *Vet. monumenta Poloniae et Lith.*, t. I, nr. 1041.

<sup>171</sup>) Voy. plus haut, p. 509, 512.

<sup>172</sup>) Sur les rapports de Mircea de Valachie avec Jagellon et Hedvige voy. dernièrement J. Skrzypek, *Polityka połudn. wchodnia Polski 1386—1399*, Lwów 1936, p. 62—68, mais l'hypothèse de l'auteur (p. 85—88) suivant laquelle il y aurait eu alors un rapprochement entre le roi de Pologne et Bajazet, nous semble insoutenable.

<sup>173</sup>) W. Maciejewska, *Jadwiga Królowa Polska*, p. 109—110.

avait renseigné la curie romaine sur la situation, étaient tous les deux des hommes de confiance et collaborateurs dévoués de la reine Hedvige qui, en qualité de co-régente et héritière du royaume, jouait, à côté de son époux, un rôle politique considérable. Or, il est certain que pour de multiples raisons, elle était opposée aux projets ambitieux de Vitold, exclusivement dirigés du côté tartare, et comme fille d'un Anjou de Hongrie et d'une princesse de Bosnie, elle ne pouvait rester indifférente au sort des pays balkaniques. L'idée qu'elle se faisait de la défense de la chrétienté et qui n'était certes pas étrangère aux prélats de son entourage, négociant avec le Saint-Siège, ne pouvait donc pas exclure le problème ottoman, se rencontrait avec celle de Boniface IX et rentrait par conséquent dans le cadre général des vastes initiatives pontificales de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Le lien entre les invasions tartares et l'avance ottomane, lien à peine perceptible à cette époque, s'accroîtra d'ailleurs d'une manière de plus en plus inquiétante au cours du siècle suivant, surtout après la chute de l'Empire byzantin dont la défense était par conséquent, ne fût-ce qu'indirectement, aussi dans l'intérêt de la Pologne.

Malheureusement, la jeune reine, si clairvoyante, mourut le 17 juillet de la même année de 1399, et le 12 août Vitold qui n'avait pas écouté ses conseils, fut vaincu sur la Vorskla par les Tartares soumis à Tamerlan. On comprend donc aisément qu'après cette défaite, et pendant les années suivantes, la Pologne n'ait plus songé qu'à la défense de ses confins orientaux. Pour le pape lui-même c'était si évident que ses prochaines bulles, concernant la Pologne, datées du 19 janvier 1400 et adressées cette fois-ci à l'évêque de Breslau<sup>174)</sup> — son diocèse ne cessait d'appartenir, malgré la séparation politique de la Silésie, à la province ecclésiastique de Gniezno — ne s'occupaient plus que de cette menace tartare et destinaient les décimes de cette province et du royaume de Pologne à l'organisation de la défense contre ce fléau.

La possibilité de gagner la collaboration polonaise au projet de ligue contre les Ottomans, projet qui semblait d'ailleurs beaucoup moins urgent après la bataille d'Angora, ne réapparai-

---

<sup>174)</sup> A. Theiner, *op. cit.*, nr. 1042, 1043.

tra qu'à la veille du concile de Constance, dans une situation entièrement modifiée. Mais alors se précisera surtout un autre projet, capital pour le développement des rapports entre Rome et Byzance, projet dû à l'initiative polonaise en matière d'union des Eglises. Ses origines remontent au pontificat de Boniface IX, à l'année même de Nicopoli, et méritent d'être rappelées ici<sup>175</sup>), vu leur lien intime avec le problème de la défense de Constantinople.

Dans les actes du patriarcat constantinopolitain, le problème de l'union avec l'Eglise romaine, discuté en 1384 dans la réponse du patriarche Neilos à Urbain VI<sup>176</sup>), réapparaît en janvier 1397 dans deux lettres de son successeur Antoine<sup>177</sup>). Mais — chose exceptionnelle — cette fois-ci cette question n'est pas traitée directement avec Rome. Nous avons vu<sup>178</sup>), en effet, que Boniface IX, sans renoncer à l'espoir d'une telle union, la remettait à un avenir indéterminé; en attendant ces circonstances plus favorables, il se limitait à entourer de sa sollicitude les Grecs individuellement convertis au catholicisme afin qu'ils ne retombassent point dans leurs erreurs<sup>179</sup>). Et son successeur Innocent VII adoptera en principe la même attitude<sup>180</sup>), tout en encourageant à son tour des convertis aussi illustres que le dévoué propagateur de l'union Manuel Chrysoloras<sup>181</sup>). A cette époque, même le patriarche latin de Constantinople, cet Ange Corrarío que nous avons vu nommé par Boniface IX après une longue sédisvacance, n'était utilisé par la curie romaine que dans les affaires de l'Italie, loin de son Eglise<sup>182</sup>). C'est donc d'un tout autre côté que le

<sup>175</sup>) Nous en avons parlé brièvement dans: *La Pologne et l'Empire byzantin*, p. 49.

<sup>176</sup>) Voy. plus haut, p. 484—486.

<sup>177</sup>) *Acta Patriarchatus Constantinopol.*, t. II, p. 280—285, nr. 515 (au roi de Pologne) et 516 (au métropolitain de Kiev).

<sup>178</sup>) Voy. plus haut, p. 509—510.

<sup>179</sup>) Voy. ses deux lettres de 1396 adressées au Dominicain Maxime de Constantinople, reproduites et commentées par G. Mercati, *Nuove Minuzie* (10—11), *Studi bizantini e neoellenici*, IV, 1935, p. 311—315.

<sup>180</sup>) Voy. ce que nous avons dit plus haut, p. 520, sur sa bulle adressée à Manuel II en 1405.

<sup>181</sup>) A. Mercati, *Una notizia su Manuele Grisolora*, *Stoudion* V, 1928, p. 65—69.

<sup>182</sup>) Voy. p. ex. *Reg. Vatic.* 316, passim (cf. Raynaldus, 1399, nr. 19), et *Reg. Vatic.* 333, fol. 227—249 (cf. Raynaldus, 1405, nr. 7). Il prêta ce-

patriarcat orthodoxe fut alors saisi d'un nouveau projet d'union qu'il ne manqua d'ailleurs pas d'examiner avec soin.

Nous n'avons aucune preuve que la Pologne ait envisagé un projet pareil aussi longtemps que ses acquisitions en territoire ruthène restaient relativement restreintes, bien que déjà Casimir le Grand soit entré en rapports avec Constantinople<sup>183</sup>). Mais à partir du moment où l'union politique avec la Lithuanie avait rattaché à ce royaume catholique de vastes provinces dont la population orthodoxe était si nombreuse qu'il semblait impossible de la gagner pour l'Eglise romaine par des conversions individuelles, l'union des Eglises devenait un complément naturel de celle des Etats, un problème de haute actualité. C'est ce que comprirent bientôt Jagellon et Vitold, stimulés sans doute par le zèle religieux de la reine Hedvige qui avait fait venir de Prague des Bénédictins de rite slave<sup>184</sup>), et c'est encore de la vie de son épouse que le roi s'adressa à cet effet au patriarche Antoine, non sans avoir préalablement gagné pour son projet le chef spirituel de tous les orthodoxes de sa monarchie, le métropolite de Kiev qu'était alors depuis une vingtaine d'années le docte et habile Bulgare Cyprien<sup>185</sup>).

Les propositions que, d'un commun accord, ils envoyèrent à Constantinople dès 1396, ne nous sont connues que grâce aux réponses que le patriarche fit simultanément au roi et au métropolite. Il en résulte qu'en lui manifestant leur désir de voir se réaliser l'union des Eglises, ils lui avaient suggéré de réunir à cet effet un synode en un endroit situé dans les provinces ruthènes de l'Etat polono-lithuanien. Etant donné ce choix, toujours délicat, du lieu où se tiendrait le synode, il pourrait sembler que dans l'esprit des initiateurs du projet, il ne s'agissait que d'une union régionale<sup>186</sup>) qui n'aurait réconcilié avec Rome que les orthodoxes habitant dans les limites de cet Etat, telle que l'union

---

pendant à Innocent VII „500 fl. auri de bonis ecclesie sue Constantinopolitane“; *ib.* fol. 223, 8 mai 1405.

<sup>183</sup>) La Pologne et l'Empire byzantin, p. 46.

<sup>184</sup>) W. Maciejewska, *op. cit.*, p. 129—30.

<sup>185</sup>) Voy. sur ce métropolite K. Chodyński, *Kościół prawosławny a Rzplita polska*, Warszawa 1934, p. 20—26, etc.

<sup>186</sup>) Voy. à ce sujet notre rapport: *Le problème de l'union des Eglises (La Pologne au VI-e Congrès int. des sciences histor., Varsovie 1930)*, p. 134

conclue exactement deux cents ans plus tard au synode de Brześć.

Cependant, le fait même qu'on s'adressait au patriarche de Constantinople, c'est à dire au chef de l'Eglise orientale tout entière, indique incontestablement qu'on songeait quand-même à une union de caractère général, et c'est ainsi que le comprit Antoine. Car il fait observer que l'endroit proposé (ὁ τῆς Ῥωσίας τόπος) ne convenait guère à un concile oecuménique (πρὸς σύνοδον οἰκουμένην) qu'il jugeait indispensable. Et s'il pouvait y avoir le moindre doute au sujet de l'interprétation de ce terme, il devrait disparaître devant l'exemple choisi par le patriarche pour faire ressortir les difficultés du projet: comment pourrait-on y amener quelqu'un de l'Egypte, se demande-t-il, convaincu que même les patriarchats extra-européens seraient invités au synode.

Ces difficultés seraient particulièrement graves par le temps qui courrait, ajoutait Antoine, et cette objection relative au „παρόντα καιρόν“ revient plusieurs fois dans les lettres patriarcales, même dans celle adressée au roi où il n'est pas question du synode ni à plus forte raison du lieu où il se tiendrait. Car, tout en assurant, comme Neilos l'avait fait en 1384, que lui aussi désirait l'union des Eglises, et sans faire allusion, comme l'avait cru devoir faire son prédécesseur écrivant au pape, à n'importe quelle question dogmatique ou hiérarchique, il estimait suffisant, pour écarter la proposition, d'alléguer la situation de l'heure, si peu favorable au point de vue politique. Si Neilos, tout en se plaignant des Turcs, avait assuré qu'il restait complètement indépendant au point de vue ecclésiastique, Antoine estimait qu'au lendemain de Nicopoli, au milieu de la lutte avec les infidèles qui l'encerclaient, il était inopportun d'entamer des négociations en matière d'union religieuse. Le roi de Pologne ferait mieux, faisait-il comprendre à Jagellon lui-même comme au métropolitaine de Kiev, d'unir ses forces à celles du roi de Hongrie pour marcher avec lui à la défense des chrétiens contre les infidèles, c'est à dire pour combattre les Turcs. Dans ces conditions, l'envoi d'un représentant du patriarche, de l'archevêque de Betléem, auprès du roi de Pologne, n'avait certes pas l'objet de continuer les négociations unionistes, mais seulement celui de régler quelques questions relatives à l'organisation de l'Eglise orthodoxe dans son royaume, questions sur lesquelles Antoine s'éten-

dait longuement dans la deuxième partie de chacune de ses lettres.

Le projet d'union, venu de Pologne, n'eut donc pas de suite <sup>187)</sup>, et il faut avouer que la double objection du patriarche n'était pas sans fondement. En ce qui concernait l'innopportunité de l'heure, la nécessité d'écarter d'abord le péril ottoman, son opinion était partagée par le Saint-Siège lui même pour lequel cette inopportunité résultait en outre du schisme d'Occident. C'est précisément pour éviter ces obstacles qu'on n'ignorait aucunément en Pologne, qu'on y voulait convoquer le concile unioniste, tel que le réclamait toujours l'Eglise orientale, en un endroit qui, malgré son extravagance apparente, présentait des avantages incontestables. Réuni dans les provinces ruthènes de la Pologne, ce concile se serait tenu ni en Occident ni en Orient au sens strict de ces termes, ce qui soulevait toujours des questions litigieuses, mais dans un pays, directement intéressé au succès des négociations, mixte au point de vue religieux, avec sa population orthodoxe soumise à un roi catholique ; dans ce pays, les orthodoxes n'avaient rien à craindre, à cette époque, de l'avance turque, et les catholiques, encore inébranlablement soumis au pape de Rome, n'y étaient guère troublés par les répercussions du schisme occidental. Mais malgré tous ces avantages, le patriarche pouvait leur opposer un argument irréfutable: la quasi-impossibilité de réunir dans ces régions lointaines les représentants de l'Eglise orientale tout entière. Et une union uniquement régionale, suffisante du point de vue des intérêts de la Pologne, possible grâce à la bonne volonté du métropolitain de Kiev, était naturellement inadmissible du point de vue du patriarche.

Elle n'aurait pas répondu, également, au désir de ceux qui, peu à peu, au milieu du schisme d'Occident, commençaient à propager l'idée que, mettant fin à ce schisme tout récent, il fallait en même temps faire disparaître l'autre, l'ancien schisme d'Orient, et rendre à l'Eglise du Christ son unité intégrale. On trouve les premières traces de cette idée dès la fin du XIV-e siècle, donc

---

<sup>187)</sup> Tout au plus pourrait-on supposer qu'il fut discuté une fois de plus, lorsque Cyprien, peu de temps avant sa mort, en 1405, se rencontra avec Jagellon et Vitold (*Chodyncki*, op. cit., p. 26; voy. aussi les observations de J. Fijałek, dans *Kwartalnik Histor.*, XI, 1897, p. 48).

à l'époque même où prenait naissance le projet polonais, et on la trouve chez ceux qui, dans les milieux de l'Université de Paris, songeaient dès alors à la réunion d'un concile général<sup>188</sup>). Restant, pour ainsi dire, dans l'air<sup>189</sup>), cette idée se précisera dès que prendra corps le projet de convoquer un tel concile, non pas aux confins du monde catholique, comme on y avait songé en Pologne en vue d'aborder de front le problème oriental, mais en plein Occident, avec le but primordial de donner à la chrétienté un pape universellement reconnu.

Le dernier des papes de Rome de l'époque du grand schisme, Grégoire XII qui avait succédé à Innocent VII en 1406, n'était certes pas indifférent à l'idée de l'union avec les Grecs<sup>190</sup>) ni à celle de secourir Constantinople contre les Turcs<sup>191</sup>). Mais ce furent pourtant les organisateurs du concile de Pise qui s'intéressèrent plus spécialement à l'union avec les Orientaux<sup>192</sup>), allant jusqu'à élire un pape d'origine grecque, auquel Manuel II s'empessa d'envoyer ses félicitations<sup>193</sup>). Et après le bref pontificat d'Alexandre V, ce fut à la veille et au cours du concile de Constance, convoqué par son successeur Jean XXIII, que la question des rapports du monde catholique avec Byzance, sous leur double aspect d'union religieuse et de collaboration politique contre les Turcs, reprit toute son actualité, non sans qu'apparusent, à côté des initiatives de Sigismond de Luxembourg, de nouveaux projets présentés par la Pologne.

Comme nous l'avons précisé au début de cette étude, ces développements ultérieurs, en dehors de Rome, ne rentrent plus dans son cadre. Elle ne voulait que montrer que la voie leur avait été ouverte, dans les circonstances les plus difficiles, par les papes de Rome qui malgré le schisme d'Occident montraient

---

<sup>188</sup>) N. Valois, *La France et le grand schisme*, t. III, p. 40, n. 3.

<sup>189</sup>) *Ib.*, p. 501.

<sup>190</sup>) *Ib.*, p. 566, n. 2, sur les négociations que Grégoire XII eut à ce sujet en 1408 avec les ambassadeurs de Venise.

<sup>191</sup>) Encourageant en 1407 les projets de croisade de Sigismond de Luxembourg et énumérant les régions menacées par les Turcs, il mentionna en premier lieu Constantinople (Raynaldus, 1407, nr. 33).

<sup>192</sup>) N. Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 20, n. 3, 39.

<sup>193</sup>) *Ib.*, p. 105, 111.



à tant de reprises leur intérêt et leur sympathie pour la chrétienté orientale, unie ou non au Saint-Siège. C'est donc leur oeuvre que pourront reprendre, avec celle des pères réunis à Pise et à Constance, le nouveau pape, enfin reconnu par tous les catholiques, l'élu de 1417: Martin V, et après lui le pape de l'Union de Florence: Eugène IV.

*Warszawa*

*Oskar Halecki*

Professeur à l'Université J. Piłsudski.